

Avec le soutien de l'Agence Catalane de Coopération au Développement (ACCD)



Table des matières

SIGLES ET ABREVIATION	6
REMERCIEMENTS	8
RESUME EXECUTIF	9
DEFINITION OPERATIONNELLE DES TERMES	10
I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	12
II. OBJECTIFS DE L'ETUDE	14
2.1 Objectif Général de l'étude	14
2.2 Objectifs spécifiques	14
2.3 Résultats attendus	14
III. REVUE DOCUMENTAIRE	15
IV. METHODOLOGIE	18
4.1 Echantillonnage	18
Tableau 1 : Zones de supervisions.....	19
4.2 Elaboration des outils de collecte	20
4.3 Sélection et formation des enquêteurs	20
4.4. Les entretiens individuels	20
4.5. Les focus groups	20
4.6. Administration du questionnaire	20
4.7. Analyse des données	20
4.8. Elaboration du rapport provisoire	21
4.9. Restitution et validation de l'étude	21
4.10. Elaboration du rapport final	21
V. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE	21
5.1. Situation des relations de genre dans la région de Kolda	21
Graphique 1 : Horloge des activités journalières des femmes Pendant l'hivernage	22
Graphique 2 : Horloge des activités journalières des hommes Pendant l'hivernage	23
5.2 Caractéristiques de l'échantillon	25
5.2.1 Répartition géographique des enquêtées	25
Graphique 3 : Répartition des enquêtées par département.....	25
Graphique 4 : Répartition des enquêtées par tranche d'âge	26
Graphique 5 : Lieu de résidence des enquêtées	26
5.2.2 Caractéristiques économiques de l'échantillon	27
Graphique 6 : Principale activité des personnes enquêtées	27
Graphique 7 : Niveau de revenu annuel des personnes enquêtées	27
5.2.3. Caractéristiques socioculturelles de l'échantillon	28

Graphique 8 : Religion des enquêtées.....	28
Graphique 9 : Répartition par ethnie	28
5.3 Typologie et prévalence des VBG dans la région de Kolda.....	28
5.3.1 Les violences physiques	29
Graphique 10 : Les violences physiques.....	29
Graphique 11 : Coups et blessures par tranche d'âge.....	29
5.3.2 Les violences sexuelles	30
Graphique 12 : Violences sexuelles	30
5.3.3 Les violences psychologiques, morales et émotionnelles	30
Graphique 13 : Violences psychologiques, morales et émotionnelles.....	30
Tableau 2 : Proportion de personne subissant les insultes	31
Graphique 14 : Les violences économiques	31
5.3.4. Les violences d'origines culturelles	31
Graphique 15 : Les violences d'origine culturelle.....	31
5.4. Zones de risques et de vulnérabilités sur les violences faites aux femmes et aux filles dans la région de Kolda	32
Graphique 16 : Répartition des violences par localité	32
Graphique 17 : Répartition des violences par département.....	32
Graphique 18 : Localisation des violences.....	33
Les auteurs de violence	33
5.5. Perception sur les causes des violences faites aux femmes et aux filles	34
Graphique 19 : Causes des violences	34
5.6. Conséquences des violences faites aux filles et aux femmes	35
5.6.1 Sur le plan sanitaire	35
Graphique 20 : Conséquences sur la santé	35
5.6.2 Sur le plan psychologique ou émotionnel	35
Graphique 21 : Conséquences psychologiques, morales et émotionnelles.....	35
5.6.3 Conséquences sur la famille	36
Graphique 22 : Conséquences sur la famille	36
5.6.4 Sur le plan social.....	36
Graphique 23 : Conséquences sociales	36
5.6.5 Sur le plan économique	37
Graphique 24 : Conséquences économiques	37
5.7. Connaissance du cadre juridique et réglementaire	37
5.8. Réponses communautaires face au VBG dans la région de Kolda	37
5.9 Cartographie des interventions sur les VBG dans la région de Kolda	38

Graphique 25 : Répartition du nombre d'intervenants en VBG par département	38
VI. RECOMMANDATIONS/ PISTES D'ACTION POUR LA LUTTE CONTRE LES VBG.....	38
6.1. Recommandations	38
6.1.1. Recommandations pour la communauté	38
6.1.2. Recommandations pour les collectivités territoriales	39
6.1.3. Recommandations pour l'Etat	39
6.1.4. Recommandations pour les organisations de la société civile et autres partenaires	39
6.2. Lignes d'actions pour la lutte contre les VBG.....	39
CONCLUSION.....	40
BIBLIOGRAPHIE	41
ANNEXES.....	42

SIGLES ET ABREVIATIONS :

ACCD : Agence Catalane de Coopération au Développement
AEMO : Action Educative en Milieu Ouvert
ANSD : Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AJS : Association des Juristes Sénégalaises
ARD : Agence Régionale de Développement
CAOSP : Centre d'Accueil et d'Orientation Scolaire et Professionnelle
CCA : Centre Conseil Adolescent
CDD : Comité Départemental de développement
CDE : Convention sur les Droits de l'Enfant
CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes formes de discrimination à l'Égard des femmes
CDPE : Comité Départemental de Protection de l'Enfant
CLVF : Comité de Lutte contre les Violences faites aux Femmes
COSEF : Conseil Sénégalais des Femmes
CP : Code Pénal
CRFP : Centre Régional de Formation Professionnelle
CSPRO : Census and Survey Processing System
DESC : Droits économiques socio-culturels
DIRFEL : Directoire des Femmes en Elevage
EDS : Enquête Démographique et de Santé
ENDA/JA : Enda Jeunesse Action
FAFS : Fédération des Associations de Femmes Sénégalaises
FAWE : Forum for Africa Women Educationalists
FDS : Forces de Défense et de Sécurité
FODDE : Forum pour un Développement Durable Endogène
GESTES : Groupe d'Etude et de recherches Genre et Sociétés
IA : Inspection d'Académie
IME : Inspection Médicale des Ecoles
LQAS : Lot Quality Assurance Sampling
MGF : Mutilations Génitales Féminines
MYF : Médina Yoro Foulah
OCB : Organisations Communautaires de Base
ONG : Organisation Non Gouvernementale
ONU FEMMES : Organisation des Nations Unies pour la Femme
OSC : Organisations de la Société Civile
PAEM : Projet d'Appui à l'Enseignement Moyen
PANAF : Plan d'Action National pour la Femme
PSE : Plan Sénégal Emergent
RADI : Réseau Africain pour le Développement Intégré
SCOFI : Scolarisation des Filles
SDS : Schéma Directeur de la Statistique
SNEEG : Stratégie Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre
SPSS : Statistical Package for the Social Sciences
UNFPA : Fond des Nations Unies pour la Population
UNHCR : Haut-Commissariat des Réfugiés aux Nations Unies
UNICEF : Fond des Nations Unies pour l'Enfance
USU : Umbrella Support Unit

VAD : Visite A Domicile

VBG : Violences Basées sur le Genre

REMERCIEMENTS

Cette présente étude est le fruit d'un travail collectif effectué par l'équipe technique de l'ONG FODDE coordonnée par son Secrétaire Exécutif, Mr Seydou WANE et composée de Mme Mame Cissé DIOP (Responsable du genre et des services sociaux de bases), Fatoumata Bintou CORREA (Spécialiste en genre) et Aladj BALDE (Responsable du Suivi Evaluation).

FODDE tient à remercier l'ONG Xarxa de Consum Solidari pour la confiance exprimée en lui confiant la réalisation de cette étude d'une telle envergure en partenariat avec l'Agence Catalane de Coopération au Développement.

FODDE voudrait magnifier la participation de qualité de la Boutique de droit de Kolda à travers sa Coordinatrice, Mme Ramata Oumar SALL, qui n'a ménagé aucun effort pour apporter sa contribution experte durant tout le processus (depuis l'élaboration des termes de référence jusqu'à la rédaction du rapport final).

Ces remerciements vont à l'endroit de l'ensemble du personnel d'appui notamment les enquêteurs, les opérateurs de saisie et les superviseurs qui ont permis de faire un travail de qualité.

Merci également aux institutions étatiques, aux autorités administratives et territoriales aux leaders d'opinions, aux OSC et OCB qui ont fortement contribué à la réalisation de l'étude.

FODDE (Forum pour un Développement Durable Endogène)

Kolda, quartier Saré Moussa, lot n°24 C

route de Tambacounda, BP: 78

Tél: +221 339961273

E-mail : fodde@orange.sn

RESUME EXECUTIF

Pour mieux éclairer ses interventions présentes et à venir dans la région de Kolda, l'ONG Xarxa de Consum Solidari a commandité auprès de l'ONG FODDE une étude sur les violences faites aux femmes et aux filles dans la région de Kolda. Cette étude menée entre 2018 et fin 2019 a vu la participation de tous les acteurs impliqués dans cette problématique : autorités administratives et territoriales, ONG, OCB, leaders d'opinions etc...

L'enquête a porté sur un échantillon de 760 ménages répartis dans 40 villages des trois départements de la région de Kolda. En plus de l'enquête ménage, des focus group ont été réalisés avec des cibles de 06-14ans, 15-24ans et plus de 24ans ainsi que des leaders d'opinions.

Cette étude a fait ressortir des résultats qui, globalement corroborent des évidences sur ce fléau social qui entrave la promotion de la femme et le développement de la communauté en général.

- **Des relations de genre** qui se caractérisent par de fortes inégalités au détriment des femmes à tous les niveaux : (i) au niveau reproductif, une surcharge des femmes par les travaux domestiques (ii) au niveau productif, un faible contrôle des facteurs et moyens de production (iii) au niveau communautaire, une faible participation des femmes à la prise de décision (iv) au niveau de l'éducation, une difficulté de maintien des filles à l'école.
- **Des violences qui se manifestent sous différentes formes** : physiques, sexuelles, psychologiques, morales, émotionnelles, économiques et d'origines culturelles. Les types de violences les plus répandus sont les violences psychologiques, morales et émotionnelles suivies des violences physiques et sexuelles.
- **Des causes de violence : Les violences faites aux femmes et aux filles ont des causes multiples et diverses avec des responsabilités partagées entre les institutions, la communauté et l'environnement social** : La pauvreté est souvent citée comme une cause des violences et est exprimée par les termes « situation économique défavorable », ou par « manque de moyens » ou le « non-accès aux équipements d'allègement des travaux et aux facteurs et moyens de production ».
- **Des conséquences violences** : La principale conséquence de ces violences est la dislocation de la cellule familiale avec comme corollaire les conséquences négatives sur l'éducation des enfants.
- **Des lieux de violences** : Les violences s'exercent principalement au sein de la famille et accessoirement dans les lieux de travail (écoles, champs...)
- **Des connaissances des dispositions juridiques existantes** : Ignorance des dispositions juridiques de protection et de répression contre les violences faites aux femmes et aux filles.
- **De la cartographie des acteurs** : Multitudes d'interventions mais souvent de faible envergure par conséquent d'impact limité. Ces interventions sont plus concentrées dans le département de Kolda.
- **Mécanismes endogènes de prise en charge des violences** : En cas de violence, la médiation sociale est le mode de règlement le plus usité. Ce mode de règlement semble encourager l'impunité.
- **Des recommandations**

Les principales recommandations ressorties sont :

- Développer un programme de renforcement de capacités des OCB pour la lutte contre les VBG
- Développer un programme de renforcement des capacités de l'Etat et ses délégués à promouvoir et protéger les droits des femmes et enfants
- Promouvoir la concertation et l'harmonisation des interventions

- Promouvoir les approches culturelles dans la lutte contre les VBG
- Appuyer l'autonomisation socioéconomique des femmes.

DEFINITION OPERATIONNELLE DES TERMES

Sexe

Le terme « sexe » fait référence aux caractéristiques biologiques d'une personne (d'un animal) mâle ou femelle. Ces caractéristiques sont congénitales et leurs différences sont limitées aux fonctions physiologiques de reproduction.

Genre

Le terme « genre » dénote les caractéristiques sociales attribuées aux hommes et aux femmes par une société donnée.

Égalité

Est souvent consacrée par les lois et vise à ce que tout le monde (hommes, femmes, enfants...) ait les mêmes droits, le même accès aux services de base (santé, éducation...)

Équité

L'équité des sexes signifie que les femmes et les hommes sont traités équitablement en fonction de leurs besoins respectifs. Cela peut comprendre un traitement égal ou un traitement différent, mais qui est considéré comme équivalent en termes de droits, d'avantages, d'obligations et d'opportunités.

Parité

La parité désigne l'absence d'inégalités et de disparités entre les hommes et les femmes.

Abus

Renvoie à l'usage excessif d'un droit ayant pour conséquence l'atteinte et/ou la restriction des droits d'autrui.

Violence

Le terme « violence » fait référence à un comportement violent comme moyen de contrôle et d'oppression sous l'aspect émotionnel, physique, social, économique et de coercition. La victime de la violence est obligée de se comporter conformément aux désirs de son auteur.

Violences basées sur le genre

Les violences basées sur le genre (VBG) constituent une des violences des droits de la personne les plus répandues et constituent un véritable problème de santé publique. Les VBG découlent de relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes et prennent racines dans l'organisation sociale et politique des sociétés dans lesquelles elles sont perpétrées. Elles comprennent sans s'y restreindre, des agressions physiques, verbales, sexuelles et psychologiques. Si les hommes peuvent être victimes de VBG, ce sont les femmes qui subissent le plus ce type de violences.

La violence à l'égard des femmes

Tout acte de violence dirigé contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace, la contrainte ou la privation arbitraire de libertés.

Prévalence

Nombre de cas de victimes des VBG à un moment donné ou sur une période déterminée. La prévalence est une proportion qui s'exprime généralement en pourcentage

Incidence

Nombre de nouveaux cas sur une période donnée.

Le viol

Pénétration vaginale, anale ou buccale sans consentement (même superficielle), à l'aide du pénis ou d'une autre partie du corps. S'applique également à l'insertion sans consentement d'un objet dans le vagin ou l'anus. Cette définition englobe, sans s'y limiter : le viol collectif, le viol conjugal, la sodomie et les rapports bucco-génitaux forcés. Ce type de VBG n'englobe pas les tentatives de viol, au cours desquelles la pénétration n'a pas lieu.

L'agression sexuelle

Toute forme de contact sexuel sans consentement ne débouchant pas ou ne reposant pas sur un acte de pénétration. Entre autres exemples : les tentatives de viol, les baisers non désirés, les caresses non désirées et les attouchements non désirés aux seins, aux parties génitales ou aux fesses, et les mutilations génitales féminines/l'excision.

Ce type de VBG n'englobe pas les viols, caractérisés par un acte de pénétration.

L'agression physique

Violence physique n'étant pas de nature sexuelle. Entre autres exemples : coups, gifles, strangulation, coupures, bousculades, brûlures, tirs ou usage d'armes, quelles qu'elles soient, attaques ou tout autre acte occasionnant des douleurs, une gêne ou des blessures. Ce type de violences n'englobe ni les mutilations génitales féminines/l'excision, ni les crimes d'honneur.

Le mariage forcé

Mariage d'une personne contre sa volonté quel que soit son âge.

Mariage d'enfants

Mariage ou union avant l'âge de 18 ans. Les filles sont plus exposées aux mariages d'enfants

Le déni de ressources, d'opportunités ou de services

Déni de l'accès légitime à des ressources/actifs économiques ou à des opportunités de subsistance, et à des services éducatifs, sanitaires ou autres services sociaux. On parle de déni de ressources, d'opportunités ou de services, par exemple, lorsqu'on empêche une veuve de recevoir un héritage, lorsque les revenus d'une personne sont confisqués de force par son compagnon intime ou un membre de sa famille, lorsqu'une femme se voit interdire l'usage des moyens de contraception, lorsqu'on empêche une fille d'aller à l'école, etc. Ce type de violences n'englobe pas les déclarations de pauvreté générale.

Les violences psychologiques / émotionnelles

Infliction de douleurs ou de blessures mentales ou émotionnelles. Entre autres exemples : menaces de violence physique ou sexuelle, intimidation, humiliation, isolement forcé, poursuite, harcèlement verbal, attention non souhaitée, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçants, destruction de biens précieux, etc.

Harcèlement

Le harcèlement est un enchaînement d'agissements hostiles répétés visant à affaiblir psychologiquement la personne qui en est la victime.

Ce type de comportement peut être habituel et impliquer le statut social et physique de la personne. Il peut s'agir de harcèlement moral, comme des insultes ou des menaces, ou d'agressions physiques chez un ou plusieurs individus parfois différenciés à cause de leur couleur de peau, religion, genre, sexualité ou autres comme les capacités physiques ou mentales.

Harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel peut être défini comme des avances sexuelles importunes et indésirables, de demandes de faveurs sexuelles et autre contact verbal ou physique de nature sexuelle créant un environnement hostile ou offensant. Il est souvent perçu comme une forme de violence à l'égard des femmes.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Les violences basées sur le genre et les résistances pour les contrer apparaissent sous des formes multiples et remontent certainement à des périodes historiques très anciennes.

Le 20^{ème} siècle et le début du 21^{ème} ont vu se développer une mobilisation internationale, sans précédent contre les violences basées sur le genre. Ainsi la lutte contre les violences fait l'objet de plusieurs consécutions aussi bien sur le plan international que sous régional :

- La Convention et le Protocole Additionnel sur l'Elimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes,
- La Déclaration des Nations-Unies sur l'Elimination de la violence contre les femmes,
- La Plate-forme de la conférence de Beijing de 1995 sur les violences et sur la protection des femmes,
- La Déclaration du Millénaire sur les formes de violences à l'encontre des femmes,
- La Résolution des Nations-Unies sur « L'Intensification des Efforts pour Eliminer toutes les formes de violences à l'Égard des Femmes »,
- La Campagne visant à l'éradication de la violence faite aux femmes d'ici 2015,
- La Déclaration Solennelle sur l'Égalité de Genre en Afrique, etc.).
- Le Sénégal a adhéré à la plupart des instruments et mécanismes internationaux pertinents de promotion et de protection des droits de la femme. Dans sa constitution, il rappelle son attachement indéfectible à la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948, à la Convention sur l'Elimination de toutes formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF), au Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits de la Femme en Afrique (Protocole de Maputo) et à la Déclaration Solennelle sur l'Égalité entre les Hommes et les Femmes en Afrique.

Pour être en phase avec son environnement juridico-institutionnel, l'Etat du Sénégal a adopté la Constitution de 2001 qui a inscrit l'égalité comme principe fondamental. Elle affirme ainsi « l'adhésion du Sénégal à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 décembre 1979 » et proclame ... « le rejet et l'élimination, sous toutes leurs formes, de l'injustice, » des inégalités et des discriminations ».

Au niveau politique et institutionnel, plusieurs actions ont été initiées dans le sens de la lutte contre les violences basées sur le genre et le respect des droits humains :

- Engagement à mettre en œuvre le programme d'actions de Beijing à travers l'élaboration et la

mise en œuvre d'abord des Plans d'Action National pour la Femme (PANAF) puis de la Stratégie Nationale d'Egalité et d'Equité de genre (SNEEG);

- Création d'une direction pour l'équité et l'égalité de genre
- Mises-en place d'un observatoire sur la parité.

Au niveau juridique :

- Adoption en 2001 d'une nouvelle Constitution qui garantit l'équité et l'égalité de genre en son article 7. Elle garantit également l'accès égalitaire à la possession et à la propriété de la terre, à l'éducation, à l'emploi et la détermination du salaire et de l'impôt ;
- Ratification de la CEDEF et de son protocole additionnel à la CEDEF.
- Ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme par la loi du 02 décembre 2004 ;
- Adoption de la loi N°99 05 du 29 janvier 1999 interdisant la pratique de l'excision sous toutes ses formes ;
- Le code pénal du Sénégal qui sanctionne la plupart des violences basées sur le genre
- Adoption de la loi sur la parité en 2010 ;
- Engagement à mettre en œuvre, la Résolution 1325 et suivantes du Conseil de Sécurité des Nations Unies et adoption d'un plan d'action National pour sa mise en œuvre ;
- Adoption de la loi sur la nationalité permettant aux femmes de disposer des mêmes droits que les hommes concernant le transfert de la nationalité sénégalaise à leurs enfants.

Les femmes, malgré le fait qu'elles constituent 52 % de la population du Sénégal, restent marginalisées aux plans économique, politique, professionnel et social.

En effet au Sénégal, comme dans d'autres pays d'Afrique occidentale, les femmes souffrent un niveau élevé de discrimination pour des raisons de genre qui se traduisent par des niveaux élevés de violence, dues principalement à deux causes structurelles : les fortes structures patriarcales et gérontocratiques profondément ancrées dans les coutumes et les traditions, et dans une moindre mesure, dans les institutions.

Pour lutter plus efficacement contre les violences faites aux femmes et aux filles, le Sénégal a adopté la Loi n° 99-05 du 29 janvier 1999, portant modification du Code Pénal, qui permet essentiellement de réprimer la pédophilie, les violences conjugales, les mutilations génitales féminines notamment l'excision, et le harcèlement sexuel. Cette Loi a également défini le viol et a rendu plus sévères les sanctions pénales.

Toutefois, malgré cet arsenal juridique, les violences contre les femmes et les filles sont de plus en plus multiples et constituent une composante structurelle du système de domination patriarcale.

Dans les régions où le taux de pauvreté est le plus élevé comme à Kolda, les femmes sont victimes de différents types de violences qui s'étendent à tous les domaines de la vie : économiques, sociales, notamment les violences physiques, psychiques et sexuelles.

La population de la région de Kolda est estimée à 748 451 habitants dont 49,47% de femmes et 4,31% de personnes âgées de 60 ans et plus sur une superficie de 13 718 km², ce qui donne une densité de 54,56 habitants au km².¹

La population est très jeune, les moins de 20 ans font 59% soit plus de 540 000 personnes. Les femmes en âge de procréer représentent 23% de la population composée de Fulbé, Mandingues, Djola, Diakhanké, Balante et Sarakholé, ethnies très attachées aux pratiques traditionnelles néfastes. Les

¹ Source : Population du Sénégal en 2017/MEFP/ANSD.

femmes mariées représentent 80% de la population féminine et les célibataires font 9,3% avec une prédominance de la polygamie 61,3%.¹

L'âge moyen du mariage est de 14 ans. Le taux d'analphabétisme des femmes est très élevé plus 75%, il est noté des facteurs de vulnérabilité tels que les pratiques socioculturelles néfastes vivaces et une pauvreté ambiante très élevée (53%). Au niveau de la région de Kolda, des efforts ont été déployés par l'état et les organisations de la société civile pour lutter contre les violences basées sur le genre.

Malgré l'existence de cet arsenal juridique, la recrudescence des cas de violences basées sur le genre, particulièrement les violences domestiques, le viol, l'inceste et la pédophilie etc. inquiète de plus en plus les populations, les parents, les pouvoirs publics et l'ensemble des acteurs qui militent pour la promotion des droits humains.

En effet 55% de la population majoritairement âgées entre (20 et 40ans) sont touchés, selon le GESTES (Groupe d'Etude et de Recherches Genre et Sociétés). Ces VBG se retrouvent au-delà des ménages dans les milieux professionnels et les milieux de formation et d'études tels que les établissements d'enseignement qu'ils soient privés ou publics et concernent différentes formes de violences. Elles sont verbales (46,5%), physiques (27,6%), psychologiques (12,5%) et sexuelles (2,4%).

Cependant, de manière générale, il y a un manque frappant de statistiques fiables dans la région de Kolda sur la prévalence des actes de violences basées sur le genre et sur les facteurs qui leur sont associés, de sorte qu'il est difficile de construire, de mettre en œuvre et d'évaluer les réponses. C'est la raison pour laquelle l'ONG Xarxa de Consum Solidari, dans le cadre de son programme « autonomisation des femmes de la région de Kolda, au Sénégal, pour renforcer la consolidation de la défense, la garantie et l'exercice de leurs droits humains » financé par l'Agence Catalane de Coopération au Développement, a décidé, en partenariat avec l'ONG FODDE, de mener une étude destinée à renforcer les capacités de mise en œuvre des réponses en matière de prévention et de prise en charge des violences faites aux femmes et aux filles.

II. OBJECTIFS DE L'ETUDE

2.1 Objectif Général de l'étude

Contribuer à une meilleure connaissance de la situation des violences faites aux femmes et aux filles dans les trois départements de la région de Kolda.

2.2 Objectifs spécifiques

OS1 : Etablir la situation des relations de genre dans la région de Kolda

OS2 : Etablir la typologie et la prévalence des violences faites aux femmes et aux filles

OS3 : Identifier les causes et conséquences des violences faites aux femmes et aux filles

OS4 : Identifier les lieux de risque et de vulnérabilités

OS5 : Evaluer le niveau de connaissance des dispositions juridiques existantes

OS6 : Faire la cartographie des interventions et identifier des réponses communautaires appropriées

2.3 Résultats attendus

R1 : L'état des lieux des relations de genre est effectué à Kolda

R2 : les différentes formes de violences sont établies

R3 : les causes et conséquences des violences faites aux femmes et aux filles sont identifiées

R4 : Les lieux de risques et de vulnérabilités sont identifiés

R5 : Le niveau de connaissance des dispositions juridiques existantes est évalué

R6 : La cartographie des interventions est faite et les réponses communautaires appropriées sont identifiées

III. REVUE DOCUMENTAIRE

Cette revue a consisté à une recherche de documents qui traitent de manière générale les VBG au Sénégal en général et la région de Kolda en particulier. Cette revue nous a permis de disposer d'informations pertinentes sur les violences faites aux femmes et aux filles. Toutefois, il a été noté lors de cette revue que les statistiques disponibles sur cette question demeurent encore faibles. Ainsi, les documents consultés lors de cette revue sont :

➤ **Rapport d'étude sur la situation des violences basées sur le genre dans les régions de Dakar, Matam, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor.**

Cette étude a été réalisée en 2009 par le programme SAHARA de l'institut des sciences de l'environnement de la faculté des sciences et technique de l'université cheikh Anta Diop de Dakar dans les régions de Dakar, St Louis, Kaolack, Tambacounda, Diourbel et Ziguinchor. Cette étude a procédé à une description de la situation des VBG, de leurs causes et conséquences sur les femmes ainsi que des acteurs intervenant sur la question. Ce rapport nous a permis de répertorier les différents types de violences (physiques, morale, conjugale, sexuelle, économique) et d'avoir un aperçu sur leurs ampleurs.

Elle a enregistré dans les régions cibles 423 cas de violences soit 1,3 cas enregistrés par jour répartis de façon suivante : 84 cas de violences sexuelles, 121 cas de violences morales, 93 cas de violence conjugales, 62 cas de violences physique, 103 cas de violences économiques. Ce même rapport nous fait savoir qu'à Kolda, en zone rurale, sur un échantillon total de 430 enquêtés dont 215 Hommes et 215 Femmes, les attouchements sexuels sans consentement et Viol précédé d'insultes et de menaces arrivent en tête parmi les cas de violences sexuelles identifiés, soit 49,1% pour le premier cas et 5,7% pour le second cas. En ce qui concerne les grossesses et mariages précoces, la région de Kolda occupe les premiers rangs au niveau national.

➤ **Le rapport d'étude sur la situation des violences basées sur le genre réalisée en 2011 dans huit régions du Sénégal (Dakar, Saint-Louis, Kaolack, Diourbel, Fatick, Kafrine, Thiès et Louga).**

Ce rapport d'étude, révèle que le nombre de cas de violences a doublé ces cinq dernières années. Il révèle par ailleurs que les viols occupent la première place avec 50% des cas, les violences sexuelles toutes catégories confondues représentent 60% des cas rapportés dans les structures de santé.

➤ **La constitution du Sénégal de 2001.**

La constitution du Sénégal inscrit l'égalité comme principe fondamental, elle affirme « l'adhésion du Sénégal à la convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à l'égard des femmes du 18 Décembre 1979 » et proclame... « Le rejet de l'élimination sous toutes leurs formes, de l'injustice, des inégalités et des discriminations »

➤ **Le Plan Sénégal Emergent (PSE).**

Le plan de développement économique du Sénégal (2015-2035) dans son axe 3 insiste sur la nécessité d'une coordination dans la mise en œuvre de stratégies pour l'égalité des hommes et des femmes et à l'éradication des violences basées sur le genre.

➤ **La Stratégie Nationale d'Équité et Égalité de Genre (SNEEG) (2016-2026).**

Cette stratégie traduit la volonté du gouvernement de promouvoir l'égalité de genre et d'intégrer progressivement les questions de genre dans tous les programmes et politiques publiques. La stratégie nous renseigne sur la situation de l'égalité et l'équité de genre au Sénégal qui se caractérise par de fortes disparités au détriment des femmes et filles et dont les causes principales sont d'ordre socio-culturelles et économiques. Les priorités du pays dans la promotion d'égalité et d'équité de genre y sont clairement définies. Il s'agit : de (i) la valorisation de la position sociale de la femme et le renforcement de ses potentialités ; (ii) La promotion économique des femmes en milieu rural et urbain ; (iii) La promotion de l'exercice équitable des droits et devoirs des femmes et des hommes et le renforcement de l'accès et de la position des femmes aux sphères de décision ; (iv) l'Amélioration de l'impact des interventions en faveur de l'égalité et d'équité de genre. Et parmi les enjeux visés de la SNEEG, se trouve, l'élimination des violences faites aux femmes et aux enfants au niveau de l'enjeu.

➤ **Le plan d'action national de lutte contre les VBG (2017-2021).**

L'Etat du Sénégal dans le domaine de la prévention et des réponses aux violences basées sur le genre, a mis en place un plan d'action national 2017-2021 pour contribuer à l'éradication des violences basées sur le genre (VBG) et à la promotion des droits humains. Basé sur l'expérience des boutiques de droit initiées par l'Association des Juristes Sénégalaises et sur les constats des organisations de la société civile sur la faiblesse de l'accompagnement des survivantes des violences.

➤ **La Stratégie nationale de promotion des droits et de protection de l'enfance.**

La stratégie nationale de promotion des droits et de protection de l'enfance s'articule autour d'un plan d'action dont la mise en œuvre est assurée à tous les niveaux par le ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, à travers notamment, les comités de protection de l'enfant (CDPE).

➤ **Politique genre de la région de Kolda.**

La stratégie et politique genre de la région de Kolda est le fruit participatif à l'initiative de l'ARD qui a mobilisé les différents acteurs de la région. Ce document retrace la situation socio culturelle et économique de la région où on note un taux de pauvreté et d'analphabétisme élevé, une faible participation des femmes aux instances de prise de décision, la survivance des pratiques traditionnelles néfastes qui ne favorisent pas l'exercice des droits des femmes et enfants les plus élémentaires.

➤ **Le Rapport EDS 2016.**

Ce rapport nous présente la situation du Sénégal sur l'excision.

La quasi-totalité des femmes (88 %) a déclaré connaître l'excision. Chez les hommes, cette proportion est un peu plus faible (84 %).

Au Sénégal, 23 % des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir été excisées. Dans plus de la moitié des cas, les femmes n'ont pas subi d'ablation mais une simple entaille (54 %). Cependant, 4 % des filles de moins de 15 ans qui ont été excisées ont eu le vagin fermé et cousu.

C'est parmi les Musulmanes, dans le Sud et le Nord, et dans les ethnies Fulbé, Mandingue, Djola et Soninké que l'excision est le plus fréquemment pratiquée.

L'excision est pratiquée en général avant l'âge de cinq ans (72 % chez les femmes et 13 % chez les filles).

La majorité des femmes (81 %) et des hommes (68 %) pensent que l'excision n'est pas une pratique exigée par la religion.

Dans la majorité des cas, les femmes et les hommes ne sont pas favorables au maintien de cette pratique (80 % dans les deux cas).

Il montre que les pratiques néfastes persistent bien que l'enquête de perception montre que les communautés sont de moins en moins favorables au maintien de cette pratique.

➤ **Rapport d'études sur les violences faites aux filles en milieu scolaire**

Cette étude a été réalisée par le ministère de l'éducation en 2008 dans le cadre du Projet d'Appui à l'Enseignement Moyen (PAEM) et fait état des types de violences que rencontrent les filles en milieu scolaire ainsi que les auteurs de ces violences. Il ressort de cette étude que le harcèlement sexuel, les attouchements et les grossesses précoces sont les formes de violences les plus rencontrées. Ainsi, d'après les résultats, le harcèlement sexuel touche 234 filles sur un échantillon de 731 enquêtés. Les principaux acteurs de ces violences mentionnés sont les enseignants, le personnel éducatif, ainsi que les élèves.

➤ **Rapport sur l'exploitation sexuelle, harcèlement et abus dans les écoles secondaires au Sénégal réalisé par Human Right Watch.**

En septembre 2018 Human Right Watch a mené des entretiens individuels et collectifs avec plus de 160 filles et jeunes femmes, ainsi qu'avec une soixantaine d'autres personnes parents, experts du champ éducatif, psychologues, activistes locaux, partenaires de développement et responsables gouvernementaux nationaux et locaux dans quatre régions du Sénégal.

Dans ce rapport, Human Right Watch s'est basé sur des recherches menées en 2017 dans les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor, dans le sud du Sénégal, ainsi qu'à Dakar et dans les environs de la capitale, de plus ce rapport expose la pratique peu médiatisée d'exploitation sexuelle, de harcèlement et d'abus en milieu scolaire. Le rapport exhorte aussi le gouvernement du Sénégal à adopter des mesures clés pour mettre un terme à ces pratiques illégales – qui équivalent parfois également à des infractions pénales – dans ses écoles.

➤ **Rapport parallèle de 2013 de l'association des juristes sénégalaises (AJS) sur la mise en œuvre par le Sénégal de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.**

La lecture de ce document a permis d'appréhender le niveau de mise en œuvre de la CEDEF, les manquements dans sa mise en œuvre, ainsi que des recommandations pour l'atteinte des objectifs visés tels que la lutte contre la recrudescence des violences, notamment sexuelles, faites aux femmes et aux filles. En effet, il ne semble pas qu'il y ait une baisse significative des violences contre les femmes au Sénégal ; au contraire, il y a même plusieurs indications suggérant une recrudescence des cas de violence sexuelle, d'agressions physiques, de maltraitance pouvant prendre des formes extrêmes conduisant à la mort ou à des conséquences particulièrement graves.

➤ **Rapports annuels de l'AJS/Boutique de droits Kolda.**

La boutique de droit a enregistré 151 cas de violence en 2017 et 210 cas en 2018 soit une hausse de 14%. Les cas de 2018 sont ainsi répartis : violences physiques 83, répudiation 32, mariages forcés 31, violences sexuelles 27, violences économiques 20, et la maltraitance 17.

➤ **Guide de l'utilisateur de l'outil de classification de la violence basée sur le genre**

Ce guide a été élaboré avec l'appui de l'UNFPA, UNICEF, UNHCR et RESCUE. Ce document nous présente une classification des VBG qui a été créé pour aider les intervenants à améliorer la précision et la fiabilité de leurs données. Ainsi, la classification proposée est la suivante : viol, agression sexuelle, agression physique, mariage forcé, déni de ressources et d'opportunités ou de services, et violences psychologiques / émotionnelles. La lecture de ce guide nous a permis en outre d'avoir la définition de ces typologies de VBG.

➤ Résultats du Groupe d'Etudes et de Recherches en Genre et Sociétés (GESTES)²

Les résultats du rapport technique du GESTES de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis nous ont permis d'avoir un aperçu sur les corrélations entre les types de VBG et le lieu de production. Selon le GESTES, les formes de violences fréquemment observées au sein de l'espace domestique sont verbales (46,5%), physiques (27,6%) et psychologiques (12,5%). Les violences physiques (27,6%) et sexuelles (2,3%) constituent les formes les plus pernicieuses du fait de leur impact sur l'intégrité et la santé des individus.

Cette revue montre que la problématique relative aux violences a fait l'objet de beaucoup de recherches et publication dans le passé qui vont nous permettre d'étayer plus tard nos analyses et interprétations.

IV. METHODOLOGIE

La méthode utilisée a consisté en la combinaison de deux approches : l'approche quantitative et celle qualitative afin de prendre en compte les différents aspects qui favorisent l'expression des violences faites aux femmes et aux filles.

Cette étude s'inscrit dans une démarche de recherche action participative qui permettra de mettre en mouvement l'ensemble des segments sociaux et des secteurs concernés. Un ciblage géographique combiné à un ciblage social nous a permis d'investir toutes les zones concernées par l'étude et de valoriser une collecte de données auprès des ménages, des structures étatiques, des organisations de la société civile et autres institutions.

4.1 Echantillonnage

La méthodologie d'échantillonnage par lot a été adoptée à travers la méthode « Lot Quality Assurance Sampling » (LQAS).

Cette méthode subdivise la zone d'intervention (ZI) d'un programme en zones de supervision (ZS). Habituellement, une ZI est composée d'au moins cinq ZS. Le LQAS utilise un échantillon de 19 personnes par ZS. En combinant les données de multiples ZS, les responsables peuvent déterminer le pourcentage de couverture de l'ensemble de la ZI avec 95% de fiabilité et une marge d'erreur de 10%.

Le 1er niveau de tirage de l'échantillon que l'on pourrait appeler échantillonnage géographique a porté sur la sélection aléatoire des ZS, autrement dit les communes et les arrondissements. Dans chaque ZS, le tirage sera différentiel selon que l'on se trouvera en milieu urbain ou en milieu rural. Ainsi, 40 villages ont été tirés répartis dans 29 communes. Au total, 760 femmes ont été interviewées dans le cadre de l'enquête par questionnaire.

Le tableau ci-dessous représente les localités visitées par département.

² Etude menée dans les régions de Kolda, Tambacounda, Diourbel.

Tableau 1 : Zones de supervisions

Département de Kolda			Département de Médina Yoro Foulah			Département de Vélingara			
Commune	QUARTIER/VILLAGE	Nombre d'Unité d'enquête	Commune	QUARTIER/VILLAGE	Nombre d'Unité d'enquête	Commune	QUARTIER/VILLAGE	Nombre d'Unité d'enquête	
KOLDA	Bouna kane	19	BIGNARABE	Sare gueladio	19	LINKERING	Linkering	19	
	Gadapara	19	BOUROUCO	Medina mandakh	19	MEDINA GOUNASS	Medina diam (sinthiou thierno samba)	19	
	Sare moussa	19		Touba thieckene	19		Médina touat	19	
	Sikilo	19	NDORNA	Kognaing dianambe	19	SINTHIANG KOUNDARA	Darou salam manda	19	
Chateau d'eau	19	PATA	Boundou medine	19	Sinthiang koundara		19		
SALIKEGNE	Darou khairy	19	BADION	Sare yero mballo (handing)	19	COM. DIAOBE-KABENDOU	Sare maoude bothie	19	
	Dioulayel	19	DINGUIRAYE	Dinguiraye	19	COM. KOUNKANE	Sare bourang	19	
DIOULACOLON	DiadoudiCounda	19	KEREWANE	Arafat el hadji omar	19	COM. VELINGARA	Sinthian houlata	19	
	Taminguel fere	19		Medina alpha	19	OUASSADOU	Nianao	19	
	Temento samba bamboua	19		Sare pathe	19	PAKOUR	Kambasse	19	
TANKANTO ESCALE	Nemataba ibrahima faty	19	NIAMING	Ndiorene	19	KANDIA	Djida maoudou	19	
BAGADA DJI	Guïro yoroyel	19			19	KANDIAYE	Hamdallaye demba	19	
COUMBA CARA	Thidelly	19			19	NEMATABA	Sinthiang kaba	19	
DIALAMB ERE	Bassoum	19			19	SARE COLY SALLE	Teyel faring	19	
MEDINA CHERIF	Anambe	19			19				19

4.2 Elaboration des outils de collecte

Le travail a consisté à l'identification des besoins d'informations relatives à chaque résultat attendu, les sources et les méthodes de collecte. Ce qui nous a permis d'identifier et d'élaborer les différents outils de collecte. (*cf annexe outils de collecte*)

4.3 Sélection et formation des enquêteurs

Un comité composé de membres du groupe de travail a procédé à l'élaboration d'un appel à candidature pour le choix d'une équipe de soutien. Vingt (27) agents enquêteurs dont, Trois (03) superviseurs et Trois (03) opérateurs de saisie ont été choisis, formés et affectés à la collecte et la saisie des données. Les équipes d'enquêteurs sont chargées d'administrer l'ensemble des guides et questionnaires élaborés auprès de toutes les cibles dans leur zone d'affectation.

4.4 Les entretiens individuels

Ils ont été réalisés avec des informateurs-clés : le tribunal départemental, la Police, la Gendarmerie, la SCOFI, les districts sanitaire des 3 départements, les préfectures, les ONG intervenant dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles telles que EndaJA, La lumière, USU, TOSTAN, OFAD Nafooré, WV, ONG Grand Mother, Fawe, COSEF, COASP, FAFS, DIRFEL, CLVF, AEMO, RADI, IME, Association des Bajenu Gox, Association des GPF, Forum civil, Association des personnes vivant avec handicap, l'IA, le CRFP, Développement communautaire, 7A Marewe, CCA, Boutique de droit, Fondation Guné, ARD, FODDE, les plateformes des femmes, l'action sociale.

4.5 Les focus groups

Ils ont été organisés dans l'ensemble des localités retenues pour les besoins de l'étude. Dans chaque village ou quartier 4 focus groups ont été organisés dont 1 avec les filles de 06-14ans, 1 avec les filles de 15-24ans, 1 avec les femmes de plus de 24 ans et 1 avec les leaders d'opinions.

4.6 Administration du questionnaire

Un questionnaire portant sur les violences faites aux femmes et aux filles a été administré dans toutes les localités d'enquête.

Il portait, outre les questions sur les caractéristiques socioéconomique et démographiques, les typologies et formes de violences, les Perception des causes et des conséquences des Violences faites aux femmes et aux filles, les endroits/lieux où se produisent les violences, les dénonciations et lieux de règlement.

4.7 Analyse des données

Pour l'analyse qualitative, un groupe de 05 personnes a été constitué et a consolidé l'ensemble des données des focus groups et entretiens individuels dans un canevas de rédaction pre-défini. Pour l'analyse quantitative, les données du questionnaire ont été saisies sur le logiciel CSPRO et les opérations de traitement de statistique descriptive et de statistique analytique se sont faites sur SPSS.

4.8 Elaboration du rapport provisoire

Pour les besoins d'élaboration du rapport, des ateliers d'une durée totale de 06 jours ont été tenus et ont permis de faire une analyse approfondie de l'ensemble des informations collectées.

4.9 Restitution et validation de l'étude

Après l'élaboration du draft du rapport, 3 rencontres de restitution et de validation ont été tenues à travers des CDD. Ces rencontres ont vu la participation de l'ensemble des chefs de villages/quartiers ou s'est déroulé l'étude, les autorités administratives et territoriales, les leaders d'opinions, et des OSC, la police, la gendarmerie, la justice...

4.10 Elaboration du rapport final

A l'issue des séances de restitutions, les observations et suggestions sont intégrées pour produire le rapport final.

V. PRESENTATION DES RESULTATS DE L'ETUDE

5.1. Situation des relations de genre dans la région de Kolda

La région de Kolda se caractérise par une forte inégalité de genre qui est au détriment des femmes et des filles. Ses inégalités sont beaucoup plus accentuées en milieu rural en raison des pesanteurs socioculturelles, des conditions économiques souvent défavorables, du faible taux de scolarisation et d'alphabétisation. En outre leur éloignement des centres urbains où se trouvent la plupart des structures de prévention, de protection et de prise en charge justifie une plus grande vulnérabilité des femmes rurales.

Sur le plan socioculturel, la composition ethnique de la région qui se caractérise par une hiérarchisation sociale avec une prédominance du patriarcat.

En effet, « la famille constitue pour toutes ces ethnies l'institution de base à partir de laquelle s'organise principalement la vie sociale et culturelle. Les valeurs socialement acquises sont véhiculées en leur sein à travers une socialisation dont les contenus et canaux de transmission tels que rites et cérémonies, interdits, pratiques comportementales, conte, adage et proverbes, etc. se transmettent entre générations.

Malgré la diversité de leurs croyances et pratiques, les ethnies ont en commun la différenciation des rôles masculin et féminin et la sanction inégale des statuts conférés aux hommes et aux femmes » (**cf. politique et stratégie genre de la région de Kolda**).

Selon la division sexuelle du travail au niveau reproductif, productif et communautaire, les résultats des diagnostics de genre réalisés dans la région de Kolda révèlent de fortes inégalités qui sont au détriment des femmes et filles.

Au niveau reproductif, il convient de noter que les tâches domestiques sont pratiquement sous la responsabilité des femmes et des filles. D'après les résultats du diagnostic des relations de genre dans les communes de Ndorna et Bourouco effectué par FODDE dans le cadre du partenariat avec l'ONG EDUCO en 2017, il est noté que la préparation des petits déjeuners est assurée par les femmes mariées et âgées tandis que les déjeuners et diners sont à la charge des filles et des jeunes femmes mariées. Selon les filles adolescentes (**13- 17ans**), la préparation des diners, la vaisselle, la lessive, le nettoyage leurs sont pratiquement dévolus et elles sont tenues de les effectuer tous les jours y compris les jours d'école.

La transformation des produits, la corvée de bois et d'eau, le soin des enfants et des personnes âgées sont également effectués par les femmes et les filles. Les femmes ont déclaré de *plus en plus, dépenser*

pour les frais médicaux et scolaires (**consultation médicale, achat ordonnance, frais d'inscription et achat fourniture et vêtements**) de leurs enfants. Toutefois, pour la corvée de bois, le battage des céréales et la surveillance des enfants, les hommes et les garçons assistent les femmes dans certains cas.

Au niveau productif, les hommes sont responsables de la production des céréales (mil, maïs etc. ainsi que les cultures de rente (arachide, coton etc.) source de revenus destinés à l'entretien du ménage. Cependant, les femmes, bien qu'elles effectuent la quasi-totalité des tâches domestiques, contribuent également à la production céréalière (mil, maïs, arachide). Elles s'activent dans la production du riz qui est destiné à l'autoconsommation et à l'horticulture dont une grande partie revient au ménage.

Au niveau de l'exploitation forestière, l'activité réalisée par les femmes et les filles consiste à la **cueillette de produits forestiers** qui sont dans la plupart des cas utilisés dans les ménages tandis que les hommes sont plutôt présents dans la **carbonisation, la production de miel, et l'exploitation de bois** qui sont des activités génératrices de revenus.

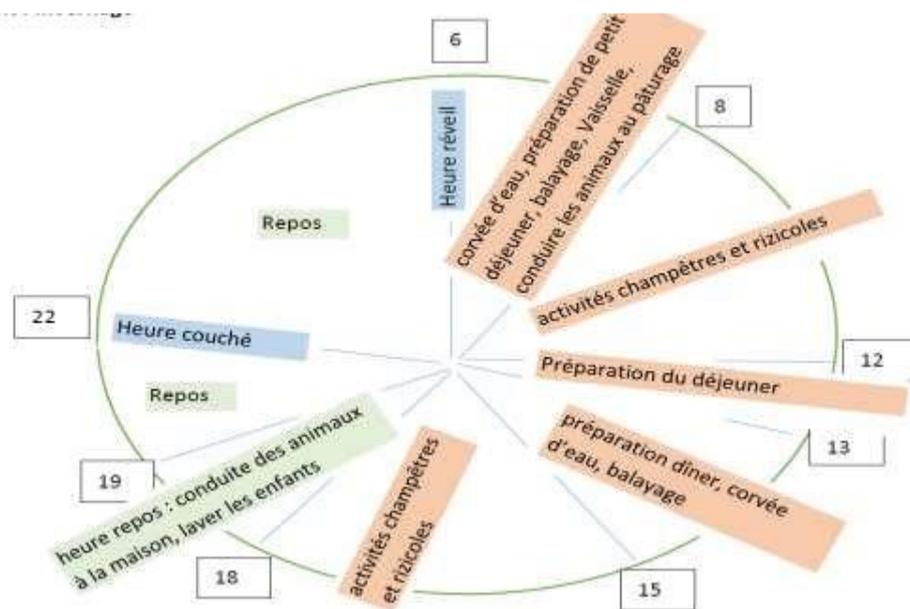
Au niveau de l'élevage, les hommes s'occupent des bovins et les femmes se chargent du petit ruminant et de la volaille. En cas de besoin de commercialisation, ce sont les hommes qui s'en occupent.

Par rapport à la **création de revenus**, on note une plus grande diversification des activités chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes, on retrouve, des **maçons**, des **mécaniciens**, des **menuisiers**, des **bouchers** et des **boulangers**. On les retrouve également au niveau des **prestations agricoles** et le **commerce**. Les femmes quant à elles s'activent dans le **petit commerce**, le **maraichage**, la **restauration** et dans les **prestations agricoles**.

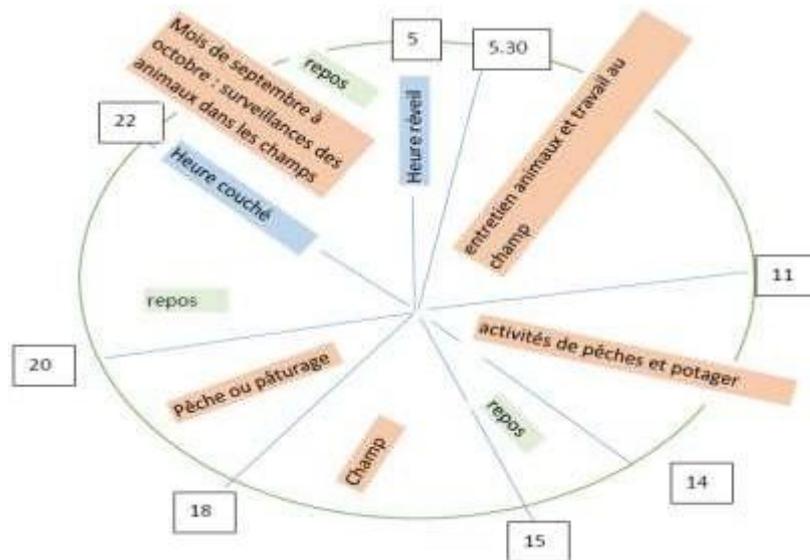
Il a été noté que même si les femmes s'activent dans la production, les résultats de leurs efforts restent très limités en raison des facteurs socioculturels et de leur faible contrôle des facteurs et moyens de production.

Ainsi, on note une charge de travail très élevée plus du côté des femmes que les hommes quel que soit les saisons comme le montre l'outil « **horloge des activités journalières des femmes et des hommes** » d'après un diagnostic effectué par FODDE dans 3 villages du département de MYF.

Graphique 1 : Horloge des activités journalières des femmes Pendant l'hivernage



Graphique 2 : Horloge des activités journalières des hommes Pendant l'hivernage



Au niveau communautaire, la primauté des hommes a été notée parce que les rôles communautaires leur sont presque tous dévolus, ce qui leur confère le pouvoir de prendre presque toutes les grandes décisions. Ceci est d'autant plus vrai qu'au niveau de la région, les chefs de village, guides religieux, responsables politiques sont tous des hommes. Toutefois, on note une participation accrue des femmes dans les activités communautaires. Elles sont présentes dans les structures mises en place au niveau de la communauté ainsi qu'au niveau des conseils municipaux. Cependant, la qualité de leur participation laisse à désirer en raison de leur faible niveau d'instruction et des facteurs socioculturels.

Pour les **activités socio-culturelles** (*mariages, baptêmes, Circoncision, Funérailles, Gamous, Ziaras* etc.) elles s'occupent de la restauration, de l'approvisionnement en eau, du nettoyage et les hommes quant à eux se chargent de la viande, de l'approvisionnement en bois, des tentes et chaises et accueil des étrangers. Pour les dépenses effectuées lors des cérémonies, une forte contribution des femmes est notée (*achat de vêtements pour les circoncis, achat de vêtements et d'ustensiles pour le mariage de leurs filles etc.*).

Pour les **activités politiques**, les femmes s'occupent de la restauration et les hommes de l'organisation matérielle et de l'accueil.

Accès et contrôle des facteurs et moyens de production

D'après des études effectuées dans la région de Kolda (Diagnostics genre de FODDE, politique et stratégie genre de la région de Kolda...) les femmes n'ont pratiquement pas un problème d'accès aux facteurs et moyens de production. Le problème se pose plutôt au niveau du contrôle où les hommes détiennent le pouvoir presque exclusivement. Ils contrôlent les ressources les plus importantes (*terre, matériel agricole, animaux de trait, intrants*) tandis que les femmes ne contrôlent que le petit matériel (*houe, daba, hache*), la volaille et dans certains cas le crédit. Les femmes nous ont fait comprendre qu'elles disposent des équipements de production agricole, des animaux de trait, du bétail mais le contrôle revient à l'homme le chef de ménage. Elles n'ont pas la possibilité de décider seules de l'usage de leurs biens sans l'avis de leur mari et sont moins informées et moins instruites que les hommes dans la communauté. Ce qui justifie d'une part leur faible pouvoir de décision dans les ménages et au niveau de la communauté.

Participation à la prise de décision

Dans la région de Kolda, la participation des femmes dans la prise de décision demeure faible. Très souvent, les hommes prennent les décisions les plus importantes sans tenir compte l'avis des femmes.

Au niveau politique, on note une forte participation de leur part mais elles n'occupent pas des postes de responsabilité au sein des partis où elles militent.

La loi sur la parité a réglé la question de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision.

Il est important de noter qu'en Afrique précisément en Afrique de l'Ouest, la Parité a existé bien avant l'adoption des instruments internationaux de protection.

La Charte du Kurukan Fuga de 1236 qui avait posé les grands principes devant régir la vie du grand peuple Mandingue dans toutes ses composantes et sur tous les aspects : organisationnel, économique, culturel, juridique, environnemental, etc. Cette charte disposait en son article 16 « **en plus de leurs occupations quotidiennes, les femmes doivent être associées à tous nos gouvernements** ».

Les instruments juridiques :

- La constitution du 22 janvier 2001 : Article 7 alinéa 5 « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats et aux fonctions ».
- La loi n° 2010-11 du 28 mai 2010 instituant parité absolue Homme-Femme,
- Le décret n° 2011-819 du 16 juin 2011 portant application de la loi sur la parité.
- La loi sur la parité, promulguée le 28 mai 2010, souffre dans le cadre de son application effective et absolue dans certaines sphères de décisions comme l'Assemblée nationale. Déplorable, cette situation irrite certains parlementaires, y compris des analystes politiques. Pourtant, à ses débuts, elle a soulevé beaucoup d'enthousiasme au Sénégal. Malgré tout, elle a vu pour la première fois, sous la douzième législature, le nombre de femmes parlementaires passer de 27 à 64 sur 150 députés, et pour cette législature en cours nous avons 69 femmes sur 165 députés. La région de Kolda compte 2 députés sur 5 et il n'y a aucune femme à la tête d'une collectivité territoriale.

Si la représentation numérique des femmes semble être réglée par la loi sur la parité absolue, leur participation de qualité reste un problème du fait de manque de formation et d'accompagnement des femmes élues.

Dans les familles et ménages, elles ne sont pas souvent consultées même pour les questions qui les concernent. Elles ne peuvent même pas décider de l'usage des biens de la famille ou du ménage et des questions y afférant telles que le mariage de leurs enfants, la limitation des naissances, l'accès aux services de santé...

Par rapport aux déplacements des femmes, aux choix des cultures, de la proportion de récolte à vendre et de l'utilisation des revenus du ménage, de l'achat d'équipements pour le ménage etc., la décision revient à l'homme chef de ménage. Cependant, au sein des organisations locales, (association, comité de gestion etc.) et pour la scolarisation et les soins médicaux des enfants, la décision des femmes est à peu près égale à celle des hommes.

Au niveau de l'éducation

Sur le plan de l'éducation, on note une forte scolarisation des filles à l'élémentaire, soit 94,04% contre 91,35% pour les garçons (donnée de l'IA pour l'année 2017-2018). Toutefois, ce taux régresse au secondaire et dans le supérieur, 24,77% pour les garçons contre 18,39% pour les filles au secondaire (donnée de l'IA pour l'année 2017-2018). Cela est surtout lié aux mariages et grossesses précoces, à la

pauvreté mais aussi à des stéréotypes de genre qui n'encouragent pas le maintien des filles à l'école. A cela s'ajoute la surcharge des filles par les tâches domestiques qui réduisent leurs performances à l'école.

Les relations de genre se caractérisent dans la région de Kolda par de fortes inégalités qui sont généralement au détriment des femmes à tous les niveaux à raison du caractère patriarcal de la société ou les croyances et pratiques sont en défaveur des femmes.

5.2 Caractéristiques de l'échantillon³

5.2.1 Répartition géographique des enquêtées

Graphique 3 : Répartition des enquêtées par département



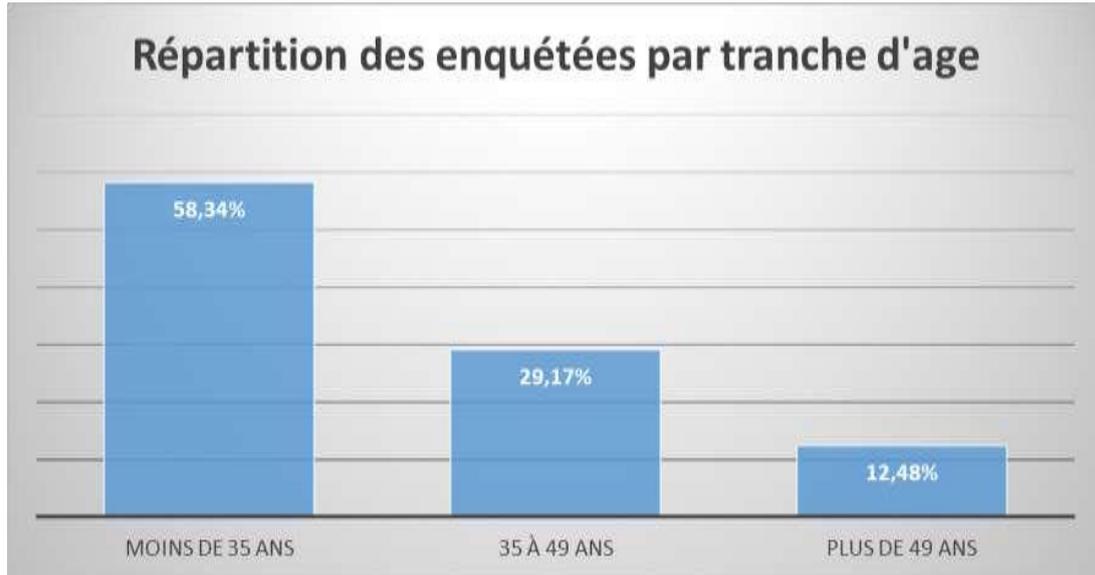
L'étude a été menée dans la région de Kolda, dans les trois départements (Kolda, MYF et Vélingara). Dans chacun de ces départements, des localités urbaines et rurales avaient été retenues de manière à représenter une vaste diversité de profils ethniques et socioéconomiques. Au total 40 villages ont été visités répartis dans 29 communes. Au total, 761 femmes ont été interviewées dans le cadre de l'enquête par questionnaire dont 285 à Kolda, 209 à MYF et 267 à Vélingara. En plus des enquêtes qualitatives, 4 types de focus groupes ont été effectués dans ces 40 villages avec les cibles ci-dessous :

- Filles de 06 à 14 ans
- Filles de 15 à 24 ans
- Femmes de plus de 24 ans
- Les leaders religieux et d'opinions

Des entretiens ont aussi été réalisés avec des acteurs étatiques et non étatiques intervenants dans la région.

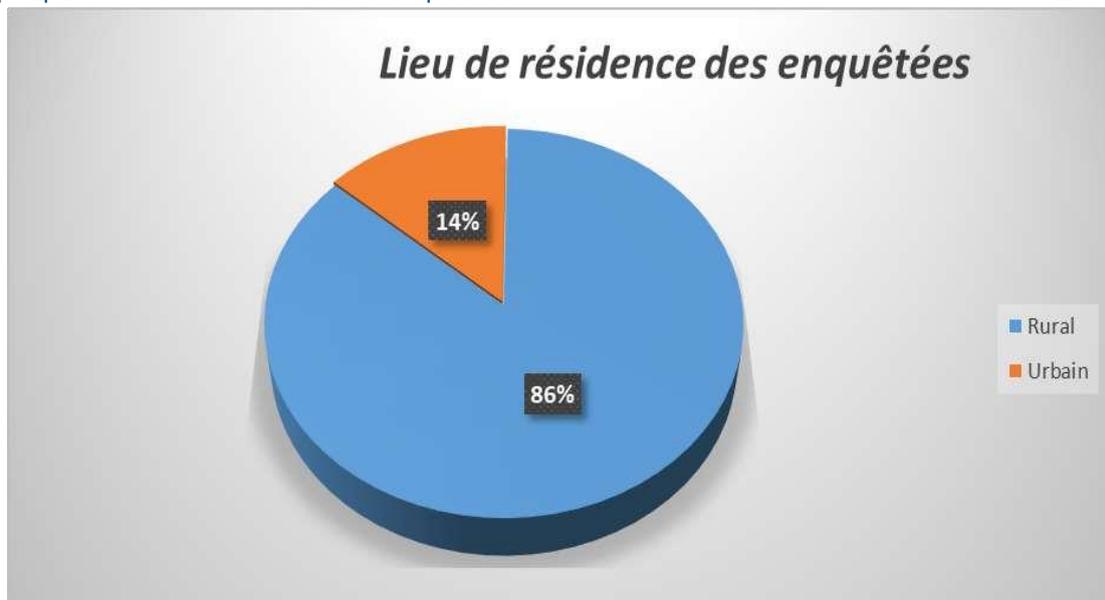
³ Note explicative pour l'interprétation des graphiques : le lecteur constatera que dans certains graphiques la somme des différentes colonnes dépasse le 100%. Ça se donne parce que chaque colonne doit être interprétée sur la base du nombre total de la cible enquête, donc chaque sujet peut avoir répondu avoir vécu plus d'une forme de violence. Pour mieux comprendre cette explication voir *graphique 14*. Chaque colonne de ce graphique doit s'interpréter en relation au 100% des enquêtés : 85% des femmes ont répondu avoir souffert MGF. Dans ce même groupe des femmes ont été, en plus, victimes de mariage précoce (73%) et/ou mariage forcé (59%).

Graphique 4 : Répartition des enquêtées par tranche d'âge



Dans l'échantillon, nous avons plus rencontré les jeunes femmes représentées par la tranche d'âge des moins de 35 ans avec 58,34% de la taille totale, suivi de la tranche 35-49ans avec 29,17%.

Graphique 5 : Lieu de résidence des enquêtées



Les enquêtes se sont principalement déroulées en milieu rural.

5.2.2 Caractéristiques économiques de l'échantillon :

Graphique 6 : Principale activité des personnes enquêtées



Le graphique montre les principales activités développées par les femmes sont l'agriculture soit 42% suivi du commerce soit 14%. Il est à noter que 36% des femmes rencontrées n'exercent aucune activité génératrice de revenu. Cependant, force est de noter que même si elles possèdent du bétail, ne se considèrent pas comme éleveurs.

Graphique 7 : Niveau de revenu annuel des personnes enquêtées



Nous notons une faiblesse des revenus des femmes due à une non-valorisation des activités productives et reproductives des femmes et leur faible présence dans les activités génératrices de revenu.

5.2.3. Caractéristiques socioculturelles de l'échantillon

Graphique 8 : Religion des enquêtées



L'échantillon est composé principalement de musulmanes avec 98,3% de la taille totale.

Graphique 9 : Répartition par ethnie



La composition ethnique est fortement dominée par les fulbés et les mandingues avec respectivement 76,3% et 11,4% de la taille totale.

5.3 Typologie et prévalence des VBG dans la région de Kolda

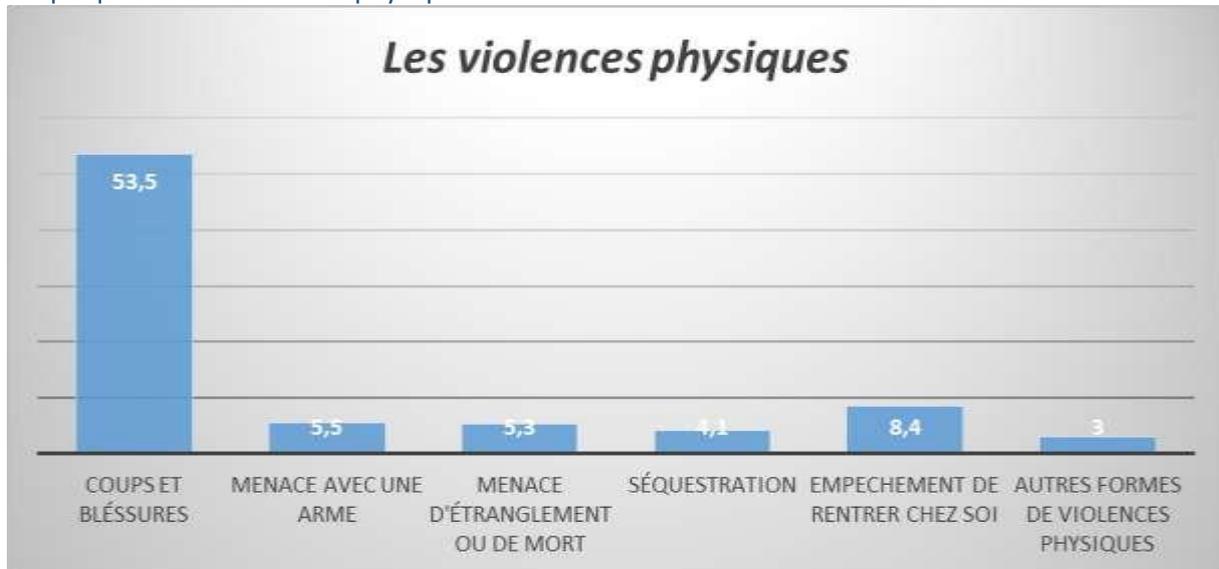
Les violences faites aux femmes et aux filles ont été classifiées selon la typologie ci-dessous :

- Les violences physiques
- Les violences sexuelles
- Les violences psychologiques, morales et émotionnelles
- Les violences économiques
- Les violences d'origines culturelles

Cette typologie de violence se manifeste sous différentes formes :

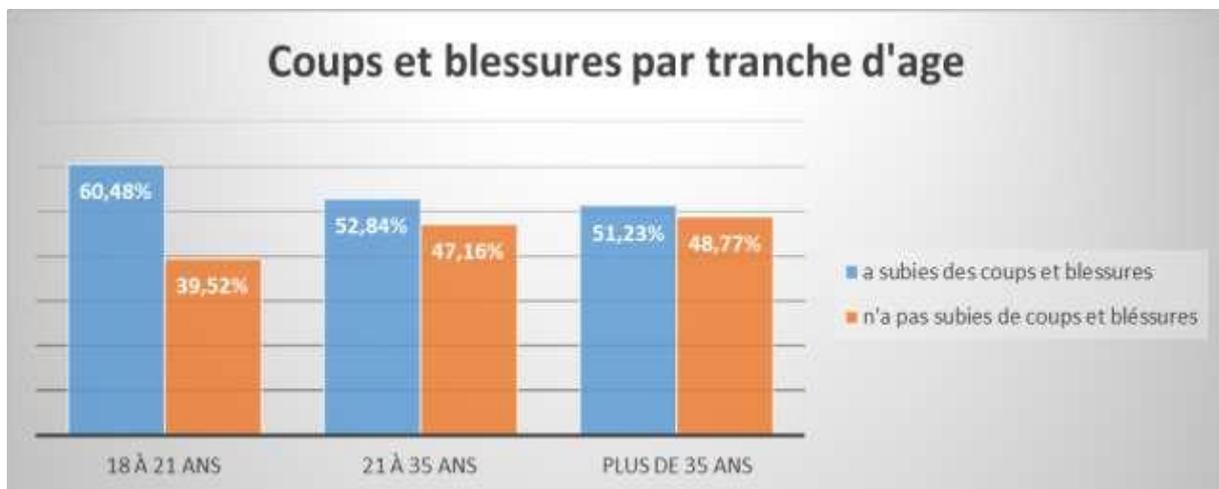
5.3.1 Les violences physiques

Graphique 10 : Les violences physiques



Ce graphique analyse tout simplement la proportion de femmes ayant subies les violences physiques dans ses différentes formes. Le constat est que les femmes et filles sont plus confrontées aux coups et blessures.

Graphique 11 : Coups et blessures par tranche d'âge



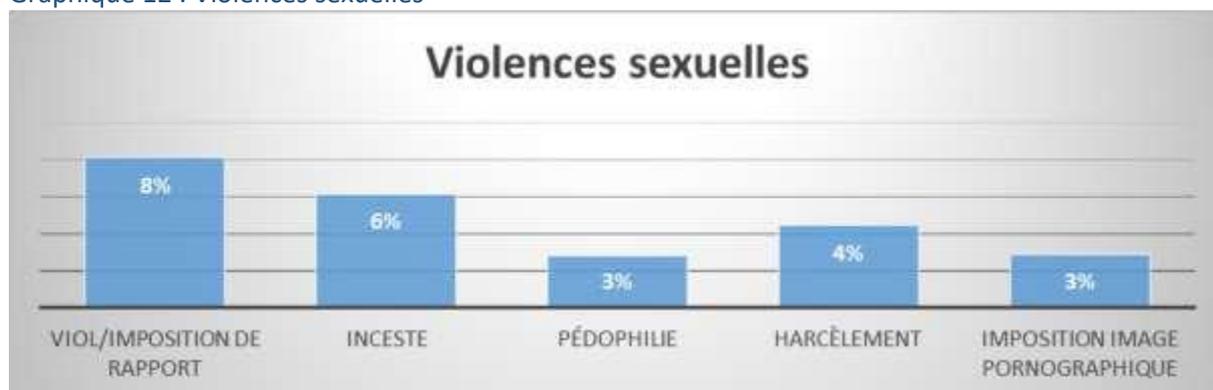
Une femme sur deux a au moins une fois subie des coups et blessures.

La prévalence des coups et blessures sur les tranches d'âge 21-35 ans et plus de 35 ans s'expliquerait par la fréquence des violences conjugales.

Les focus groups réalisés auprès des filles de 06-14 ans montre qu'elles sont très exposées aux châtiments corporels du fait que c'est admis dans les normes d'éducation traditionnel alors que c'est interdit par les textes et lois.

5.3.2 Les violences sexuelles

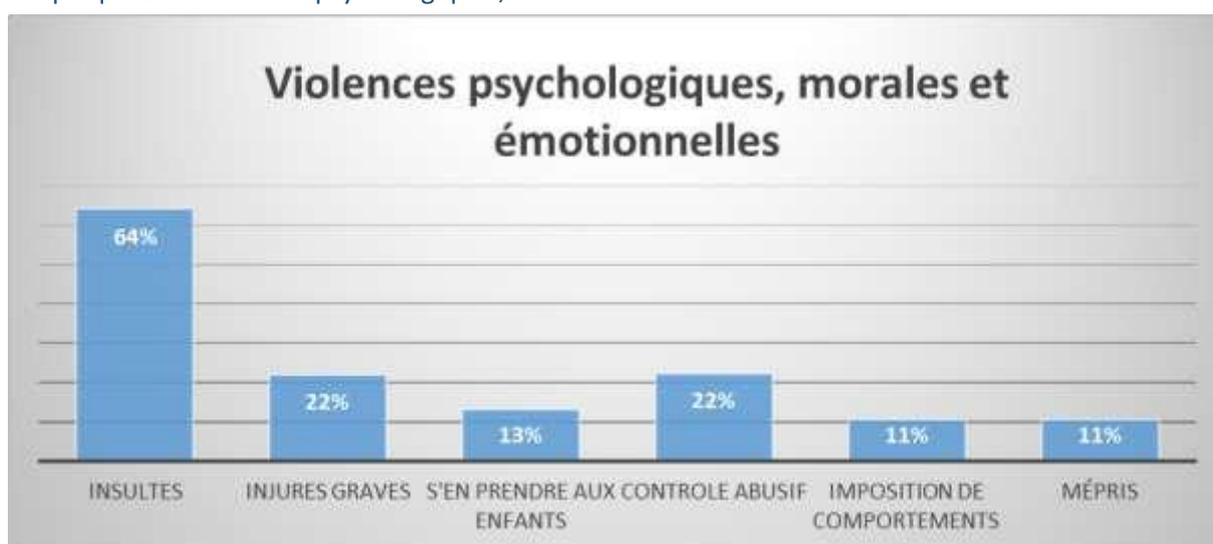
Graphique 12 : Violences sexuelles



Ce graphique montre la part des femmes ayant déclarées avoir subies une ou l'ensemble des violences sexuelles suscitées. Même si les proportions sont moins élevées que par rapport aux violences physiques, les violences sexuelles sont très répandues dans les communautés mais ne sont souvent pas dénoncées en raison du silence des victimes, de leurs proches et de la communauté.

5.3.3 Les violences psychologiques, morales et émotionnelles

Graphique 13 : Violences psychologiques, morales et émotionnelles.



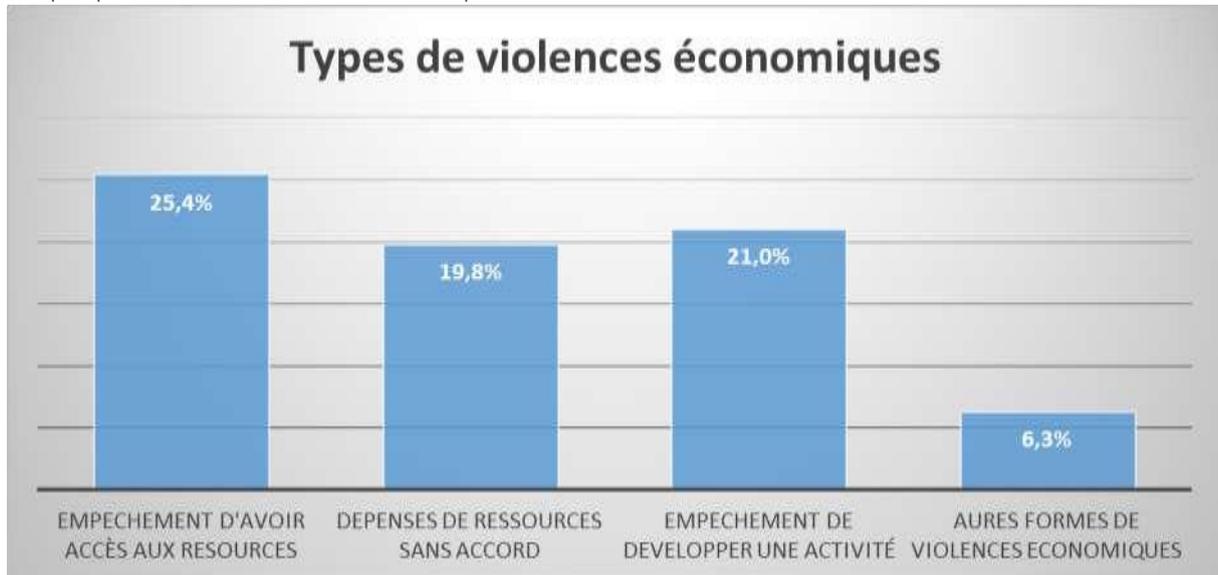
Ce graphique montre la part des femmes ayant déclarées avoir subies une ou l'ensemble des formes de violences psychologiques, morales et émotionnelles. Les violences verbales (insultes et injures) représentent 86% des violences morales rencontrées. Ce qui montre une banalisation de ces types de violences dans la communauté.

En plus de ces types de violences, la tranche d'âge 06-14 ans, ressort la non-inscription à l'état civil comme une forme de violence à leur égard ainsi que la négligence de leur scolarisation.

Tableau 2 : Proportion de personne subissant les insultes

Tranche d'âge	Pourcentage
18 à 21 ans	71,77%
21 à 35 ans	63,35%
Plus de 35 ans	61,75%

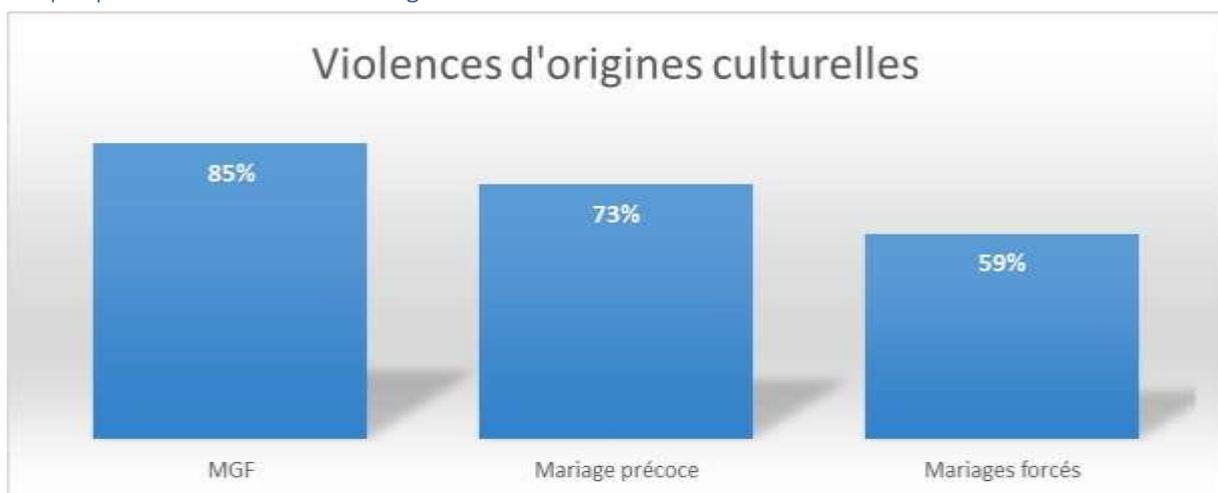
Graphique 14 : Les violences économiques



Sur le plan économique, les femmes se sont prononcées sur les formes les plus récurrentes qu'elles font face. La faiblesse du niveau de revenu des femmes (cf graphique N° 7) et le manque de contrôle des ressources renforcent leur vulnérabilité face aux violences en général et économiques en particulier.

5.3.4 Les violences d'origines culturelles

Graphique 15 : Les violences d'origines culturelles



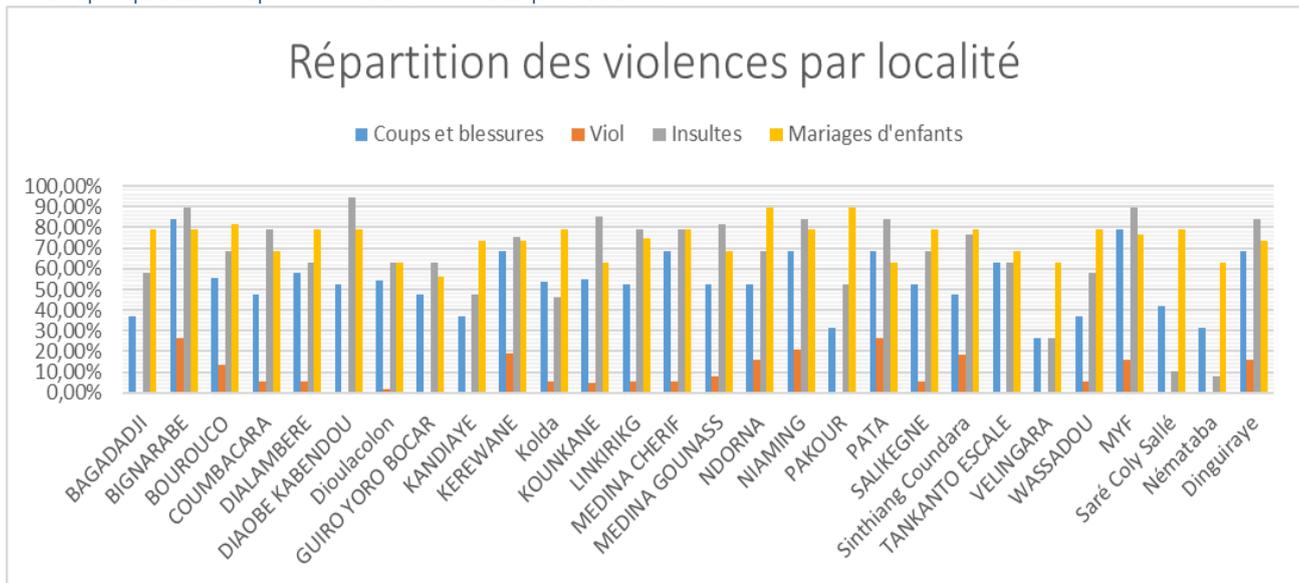
Certaines pratiques culturelles sont de plus en plus considérées comme néfastes sur la santé. Les MGF, les mariages précoces et les mariages forcés sont considérés comme les formes de violences d'origines culturelles par successivement 85%, 73% et 59% des femmes rencontrées.

Age moyen mariage : 16 ans, Age moyen première grossesse : 17 ans

Nous constatons que les pratiques traditionnelles néfastes persistent malgré l'existence de loi d'interdiction et les campagnes de lutte et de sensibilisation autour de ce fléau. Cette persistance se justifierait par la méconnaissance des méfaits et l'utilisation d'approches pédagogiques inadaptées.

5.4. Zones de risques et de vulnérabilités sur les violences faites aux femmes et aux filles dans la région de Kolda

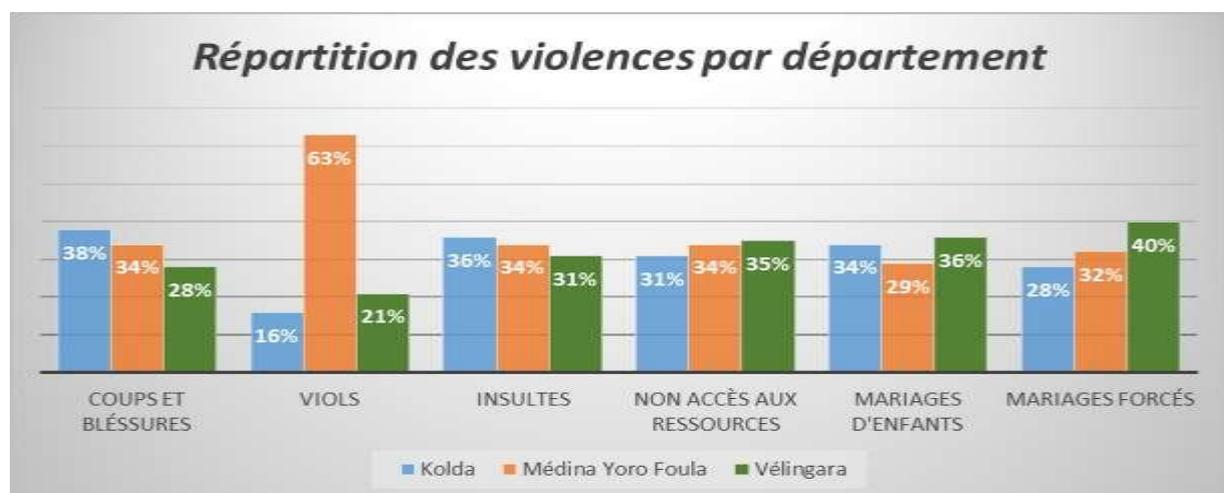
Graphique 16 : Répartition des violences par localité



Pour chaque type de violence, la forme la plus rencontrée a été analysée par localité.

Nous constatons que dans toutes les localités ciblées les violences physiques, morales et sexuelles ont de l'ampleur. Les cas de viols sont plus faibles par rapport aux autres types de violences car ne sont pas souvent dénoncés. Le taux, moins élevé en milieu urbain (Kolda, Vélingara), s'expliquerait par la proximité des structures de protection (police, gendarmerie et tribunal).

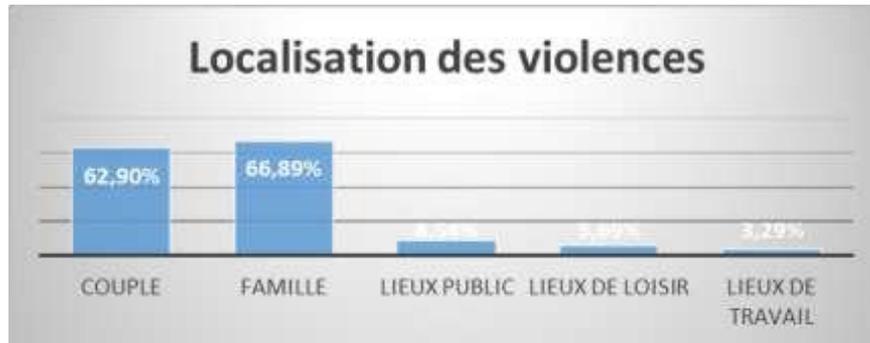
Graphique 17 : Répartition des violences par département



Nous remarquons que les cas de viols sont beaucoup plus récurrents dans le département de MYF (63%) que dans les deux (2) autres. Cela s'expliquerait par la faiblesse des actions menées dans la lutte contre les VBG ainsi que l'insuffisance de structures de protection dans ce département.

Concernant les mariages forcés et les mariages d'enfants, les taux sont plus élevés dans le département de Vélingara.

Graphique 18 : Localisation des violences



Ces violences sont le plus souvent localisées au sein des maisons. Elles sont souvent commises soit par le conjoint, soit par un parent proche ou un membre de la famille. La plupart des violences se déroulent au sein du couple et dans le milieu familial qui est censé être le milieu le plus sécurisant pour l'individu.

Il ressort des focus selon l'âge :

« Pour les 06-14 ans, les violences sont principalement perpétrées dans les maisons et à l'école »

« Pour les 15-24 ans, les violences se déroulent souvent dans les maisons, dans les lieux publics », « Pour les plus de 24 ans, les violences ont lieu souvent au sein des maisons, des écoles, des lieux de travail »

Les auteurs de violence

Ces violences sont souvent perpétrées selon les tranches d'âge :

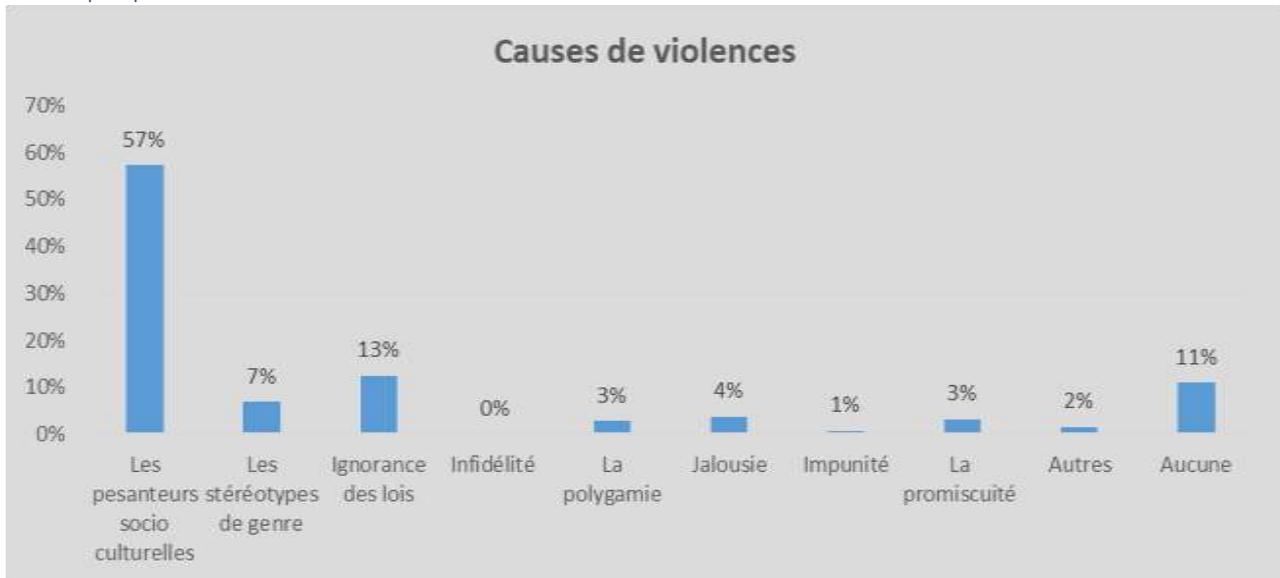
« Les filles de 06-14 ans considèrent les parents et les enseignants comme auteurs de ces violences »

« Pour les 15-24 ans, les parents/tuteurs, les voisins, sont les principaux auteurs de violences. Il est revenu dans la zone de Vélingara que les travailleurs des entreprises de construction et les saisonniers sont aussi auteurs de violences »

« Pour les plus de 24 ans, les principaux auteurs de violences sont les parents/époux/co-épouses/tuteurs, les enfants, les enseignants, employeurs »

5.5. Perception sur les causes des violences faites aux femmes et aux filles

Graphique 19 : Causes des violences



Parmi les causes de violences les pesanteurs socioculturelles et la méconnaissance des lois prédominent

La synthèse des focus group, nous montre à première vue un ensemble de faits et de perceptions des causes des violences sur lesquels nous pouvons faire les constats suivants :

- les violences faites aux femmes et aux filles ont des causes multiples et diverses avec des responsabilités partagées entre les institutions, la communauté et l'environnement social ;
- les causes sont à la fois endogènes, c'est-à-dire dont les origines se trouvent dans la famille elle-même, mais aussi exogènes c'est-à-dire des manifestations qui peuvent s'observer dans la ménages mais dont l'origine est extérieure à la famille ;
- les causes les plus récurrentes, identifiées par la quasi-totalité des focus groups, sont liées à la pauvreté, à des représentations socioculturelles sur la femme et la fille ou encore structurelles.

La pauvreté est souvent citée comme une cause des violences et est exprimée dans la synthèse par les termes « situation économique défavorable », ou par « manque de moyens » ou le « non-accès aux équipements d'allègement des travaux et aux facteurs et moyens de production ».

L'infidélité, malgré le taux bas, constitue une cause de violence mais souvent pas évoquée par la communauté car relevant du domaine de l'intime.

La jalousie ressortie comme cause de violence au sein des ménages polygames est vécue entre coépouses, et/ou mari et femme.

5.6. Conséquences des violences faites aux filles et aux femmes

Sur les conséquences, chaque femme en a citées plusieurs sur le plan sanitaire, sur le plan psychologique et émotionnel, sur la famille, sur le plan social et sur le plan économique.

5.6.1 Sur le plan sanitaire

Graphique 20 : Conséquences sur la santé

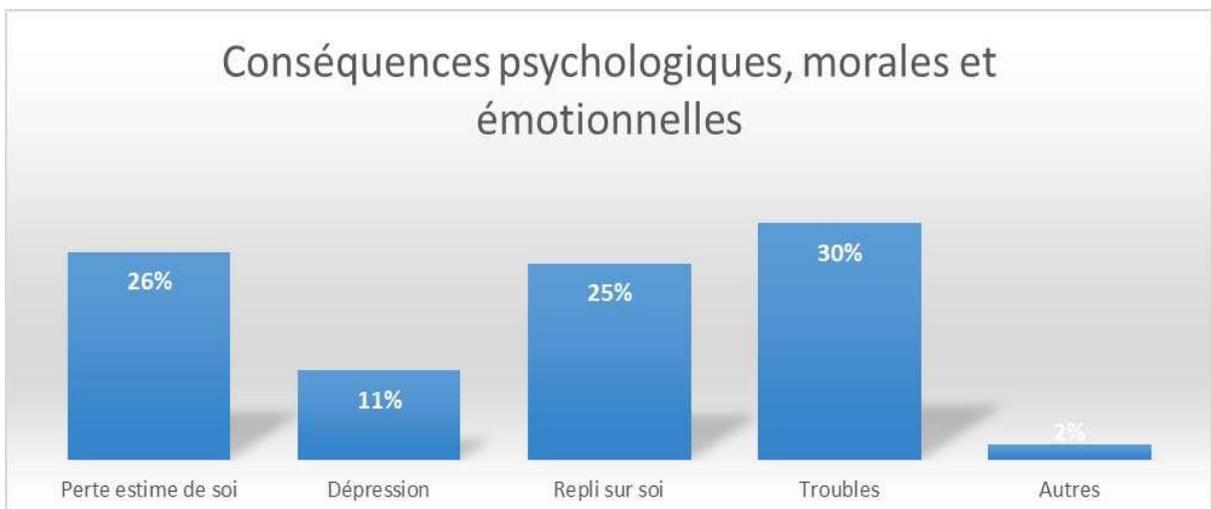


Les violences notées impactent assez négativement sur la santé. Les complications à l'accouchement sont les conséquences les plus constatées de ces violences. Cela est conforté par les focus group où certaines affirment même que des femmes meurent en accouchant.

Les femmes considèrent l'absence d'infrastructures sanitaires et la qualité de l'accueil comme une violence, ce qui se justifie dans une approche droit (droit à la santé).

5.6.2 Sur le plan psychologique ou émotionnel

Graphique 21 : Conséquences psychologiques, morales et émotionnelles

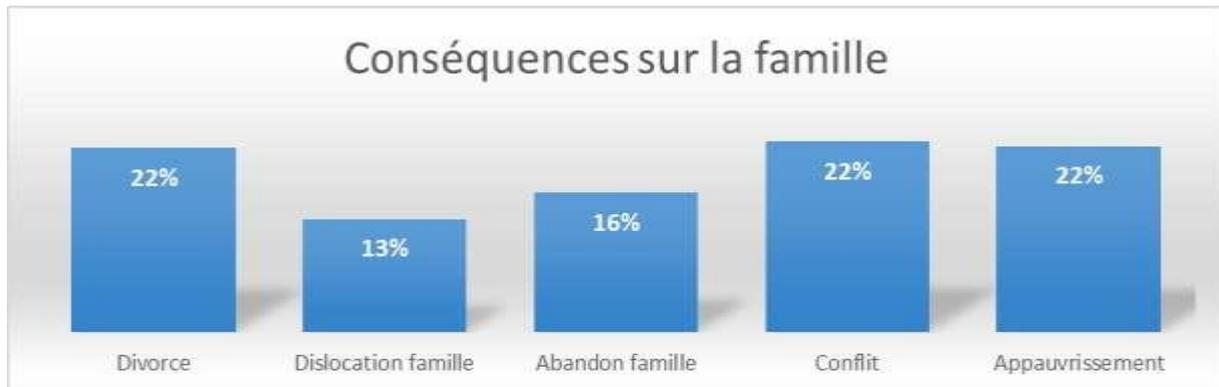


Le traumatisme moral (perte estime de soi, repli sur soi, troubles...) constitue les effets les plus observés des violences. Ces effets, difficilement décelable, laissent des traces profondes dans l'estime de soi qui peuvent aboutir à une dépression.

Les insultes et injures entre parents affectent profondément les enfants qui en sont témoins.

5.6.3 Conséquences sur la famille

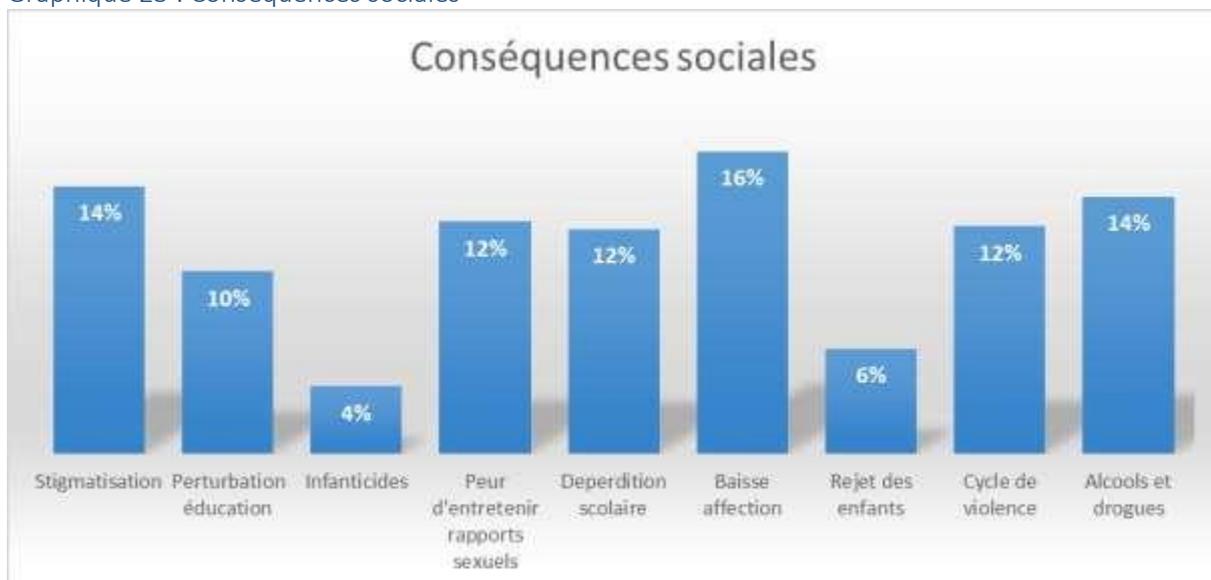
Graphique 22 : Conséquences sur la famille



Sur la famille, les violences impactent assez négativement entraînant la dislocation de la famille, le divorce, des conflits au sein du couple qui influe de façon négative sur l'éducation des enfants et leur performance scolaire.

5.6.4 Sur le plan social

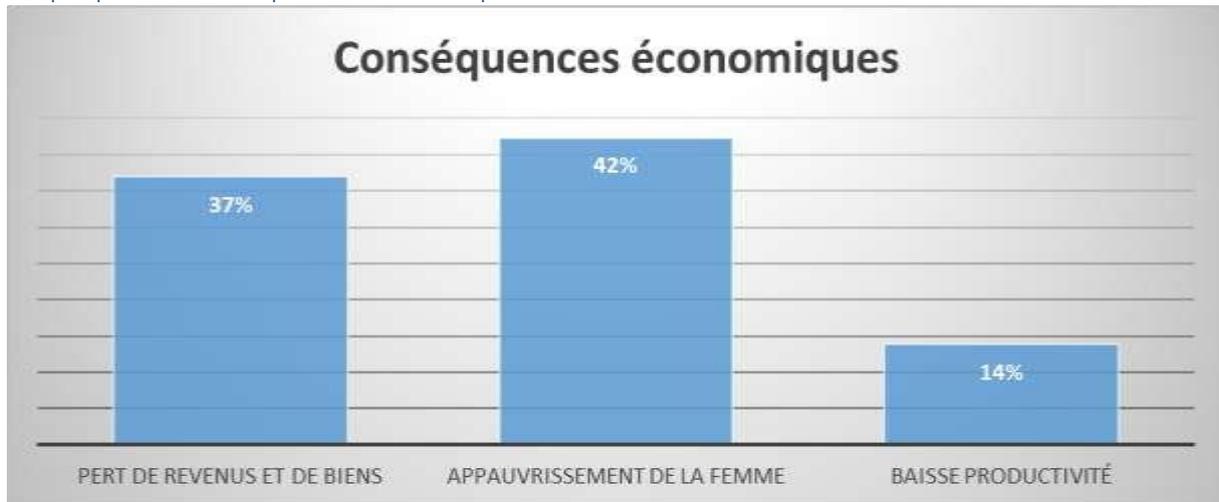
Graphique 23 : Conséquences sociales



Nous notons des effets assez négatifs sur la cohésion sociale avec le développement de fléaux comme l'usage d'alcool et de drogue, des cycles de violence.

5.6.5 Sur le plan économique

Graphique 24 : Conséquences économiques



Il découle du graphique ci-dessus la perte de revenu ainsi que l'appauvrissement de la femme sont les principales conséquences sur le plan économique qui influent négativement sur le bien être des ménages.

5.7. Connaissance du cadre juridique et réglementaire

Il ressort des différents focus groups que la communauté ciblée ignore la plupart des dispositions juridiques de protection et de répression contre les violences faites aux femmes et aux filles. Toutefois, elles précisent connaître l'interdiction de certains types de violences comme les MGF, viol, les mariages d'enfants, les sévices corporels. Les enfants de 06-14 ans, en affirmant que la non-déclaration à l'état civil constitue une violence montre qu'elles ont connaissance de certains droits de première génération (droit à l'identité). Il en de même des sévices corporels en milieu scolaire.

5.8. Réponses communautaires face au VBG dans la région de Kolda

Les communautés disposent d'un certain nombre de mécanismes endogènes pour la gestion des cas de violences. Ces mécanismes se résinent par :

- La médiation au sein de la famille ou entre famille
- La médiation par les autorités locales
- Les comités de veille et d'alerte des violences

5.9 Cartographie des interventions sur les VBG dans la région de Kolda

Un recensement sur les intervenants a été fait et a permis d'identifier les acteurs dans les trois domaines : Prévention, Promotion pour l'éradication des VBG et la prise en charge des survivants.

Graphique 25 : Répartition du nombre d'intervenants en VBG par département



On note une présence beaucoup plus accentuée des intervenants sur les VBG dans le département de Kolda aussi bien dans le secteur de la prévention que ceux de la promotion pour l'éradication et de la prise en charge.

En plus des acteurs non étatiques, nous rencontrons dans ces départements des acteurs étatiques qui interviennent plus dans le secteur de la prise en charge. Les principaux mécanismes utilisés par ces institutions sont la médiation et le référencement. Cependant ils rencontrent quelques difficultés liées à l'insuffisance de ressources humaines et de moyens logistiques et les pesanteurs socio-culturelles.

VI. RECOMMANDATIONS / PISTES D'ACTION POUR LA LUTTE CONTRE LES VBG

6.1. Recommandations

6.1.1. Recommandations pour la communauté

- ✓ Susciter la prise de conscience sur les formes de violences, leurs ampleurs et leurs conséquences sur la famille et la communauté
- ✓ Renforcer les capacités des organisations communautaires de base sur la promotion, la protection des droits des femmes et des enfants
- ✓ Promouvoir l'autonomisation socioéconomique des femmes
- ✓ Appuyer l'insertion socioéconomique des survivants
- ✓ Accompagner/orienter les mécanismes endogènes dans la lutte contre les violences
- ✓ Renforcer le dialogue intergénérationnel sur les questions de violences basées sur le genre

- ✓ Vulgariser les textes et lois sur la protection des femmes et des filles au niveau de la communauté
- ✓ Susciter la prise de conscience sur l'importance de l'état civil

6.1.2. Recommandations pour les collectivités territoriales

- ✓ Faire un coaching des femmes élues pour une participation de qualité dans les instances de décision
- ✓ Promouvoir l'élaboration de budget sensible au genre
- ✓ Renforcer les capacités des élus sur les textes et lois de protection des femmes et des enfants
- ✓ Renforcer le dispositif de gestion de l'état civil

6.1.3. Recommandations pour l'Etat

- ✓ Décentraliser les services de protection et de prise en charge des survivants
- ✓ Affecter un personnel spécialisé dans la prise en charge des survivants au niveau des structures
- ✓ Renforcer les capacités des FDS et le personnel de santé sur les procédures opérationnelles standards de prise en charge des survivants de violence
- ✓ Implanter dans chaque département au moins une maison de justice

6.1.4. Recommandations pour les organisations de la société civile et autres partenaires

- ✓ Harmoniser les interventions en renforçant et en redynamisant les cadres de concertation sur la lutte contre les violences basées sur le genre
- ✓ Encourager la synergie de l'appui des partenaires techniques et financiers
- ✓ Renforcer les capacités des OCB en organisation et mise en œuvre des actions de lutte contre les VBG
- ✓ Promouvoir les approches culturelles dans la lutte contre les VBG
- ✓ Mettre en place un observatoire régional de veille et d'alerte sur les VBG

6.2 Lignes d'actions pour la lutte contre les VBG

- **Développer un programme de renforcement de capacités des OCB pour la lutte contre les VBG**
 - Former des relais communautaires sur la prévention et la prise en charge (Bajenu Gox, Para- juristes, clubs des jeunes filles, paires éducateurs, leaders communautaires, animateurs radios communautaires)
 - Organiser des campagnes de communication de masse sur les droits humains et cadre juridique, les droits économiques socioculturels (DESC), sur les pratiques néfastes, sur l'importance de l'état civil, (Consultations juridiques, émissions radios, causeries, VAD, fora...)
 - Mettre en place des dispositifs de communication interpersonnel (ménage) et intergénérationnel (communauté) avec un programme de formation adapté des relais communautaires.
 - Valoriser les mécanismes et pratiques endogènes de protection de la femme et de l'enfant

- **Développer un programme de renforcement des capacités de l'Etat et ses démembrements à promouvoir et protéger les droits des femmes et enfants**
 - Renforcer les capacités des collectivités territoriales pour une gouvernance participative sensible au genre et à la protection des droits des femmes et des enfants
 - Accompagner (coaching) les femmes élues pour une participation de qualité aux instances de décision.
 - Plaidoyer auprès de l'Etat pour la mise en place des structures et des ressources humaines spécialisées dans la prise en charge de la question des violences.
 - Renforcer les capacités des FDS et personnel de santé sur les procédures opérationnelles standards de prise en charge des survivants de violence.
- **Promouvoir la concertation et l'harmonisation des interventions**
 - Renforcer les plateformes de lutte contre les VBG
 - Mettre en place un observatoire sur les VBG avec un système d'information unifié et opérationnel (base de données, numéro vert)
- **Promouvoir les approches culturelles dans la lutte contre les VBG**
- **Appuyer l'autonomisation socioéconomique des femmes.**
 - Développer l'accès à un système de crédit adapté
 - Renforcer les capacités des femmes en entrepreneuriat et en éducation financière

CONCLUSION

Cette étude qui se veut une contribution à l'éclairage du phénomène des violences faites aux femmes et aux filles a été menée de manière participative en associant tous les acteurs impliqués dans la lutte.

Les résultats ont mis en lumière que la femme et la fille restent vulnérables aux violences malgré tout l'arsenal juridique sensé les protéger. En effet, les pesanteurs socio-culturelles et la méconnaissance des droits sous-tendent la persistance de pratiques néfastes à l'épanouissement de la femme et des filles.

Que les violences se passent dans la majorité des cas au sein de la cellule familiale censée être protectrice de tous ses membres interpelle les fondements de notre société. Il faudra interroger les valeurs culturelles favorables à la protection de la femme et des enfants afin de bâtir un argumentaire en faveur d'une société juste et équitable. Ainsi, le système éducatif dans sa globalité (famille, école, communauté...) aura un rôle moteur dans le nécessaire changement de comportement par rapport à la violence faite aux filles et aux femmes.

La multiplicité des acteurs qui travaille à la prévention, la prise en charge et la promotion de l'éradication des violences basées sur le genre dans la région de Kolda nécessitera une mise en synergie des interventions entre acteurs étatiques et non étatiques. Les pistes d'actions recommandées vont dans ce sens.

L'objectif ultime est l'éradication des violences faites aux femmes et aux filles car un seul cas dans une communauté est un cas de trop.

BIBLIOGRAPHIE

Textes de lois, plans et politiques :

- La Stratégie Nationale d'Equité et Egalité de Genre (SNEEG) à l'horizon 2016-2035, 2016
- Plan d'Action National de lutte contre les violences basées sur le genre et la promotion des droits humains, 2015
- Plan Sénégal Emergent, 2014
- Politique et Stratégie Genre de la région de Kolda, 2014,
- La Stratégie nationale de promotion des droits et de protection de l'enfance, 2013
- Constitution du Sénégal, 2001
- Code pénal du Sénégal, 2018
- Charte du Kurukan Fuga, 1236

Rapports d'études

- AJS/Boutique de droit : Rapport annuel, Kolda, 2018
- Human Rights Watch : Rapport sur l'exploitation sexuelle, harcèlement et abus dans les écoles secondaires au Sénégal, 2018
- ONG FODDE : Rapport diagnostic des relations de genre à Kibassa, Darou Salam et Djida Lamine, 2017
- ANDS : EDS 2015 et violences basées sur le genre, 2017
- ONG FODDE : Rapport diagnostic des relations de genre à Ndorna et Bourouco, 2017
- ANDS : Rapport Enquête Démographique et de Santé (EDS-Continue), Sénégal, 2016,
- GESTES/Sénégal : Rapport technique final violences basées sur le genre au Sénégal : la prévention comme alternative aux périls de sécurité et de justice, 2015,
- AJS/Sénégal : Rapport parallèle sur la mise en œuvre par le Sénégal de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, juin 2013
- ONU FEMMES : Rapport étude sur la situation des violences basées sur le genre dans les régions de Dakar, Matam, Kolda, Tambacounda et Ziguinchor, 2008
- ME/DEMSG/USAID/PAEM/BN /Sénégal : Rapport études sur les violences faites aux filles en milieu scolaire, 2008

Guides et autres articles

- UNFPA : Guide de l'utilisateur de l'outil de classification de la violence basée sur le genre
Ministère du genre et des relations avec les associations féminines africaines et étrangères :
Violences basées sur le genre : Ensemble, combattons les violences basées sur le genre pour le respect de la dignité humaine, 2010

ANNEXES

Annexe 1 : Guide d'entretien +24 ans

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LA CIBLE + de 24 ANS

1. Quels sont les types de violences que vous rencontrez au sein de votre communauté ?
2. Où sont-elles observées le plus fréquemment (famille, couple, lieux publics, lieu de travail...) ?
3. Qui sont les auteurs de ces violences ? (Parents, enfants, voisins, étrangers...)
4. Spécifier les auteurs par types de violence (physique, psychologique/émotionnelle, sexuelle, économique, culturelle)
5. Quelles sont les causes ou racines profondes des violences (sociales, culturelles, économiques ...)
6. Quels sont les effets ou conséquences de ces violences sur votre santé et votre scolarité (Physiques, mentales, psychologiques, etc.) ?
7. Quelles sont les lois en vigueur que vous connaissez sur les VBG ?
8. Avez-vous une fois dénoncé une violence ?
Si oui comment ? Sinon, pourquoi ?
9. Comment les cas de VBG sont-ils réglés au sein de votre communauté ?
10. Qu'est-ce qui peut être fait pour mettre fin aux violences faites à la femme et aux filles dans votre communauté ?

Annexe 2 : Guide d'entretien 15-24 ans

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LA CIBLE 15-24 ANS

1. Quelles sont les types de violences que vous avez rencontrés au sein de votre communauté ?
2. Ou sont-elles observées le plus fréquemment (famille, couple, lieux publics, lieu de travail...) ?
3. Qui sont les auteurs de ces violences ? (Parents, enseignants, voisins, étrangers...)
4. Quelles sont les causes ou racines profondes des violences (sociales, culturelles, économiques, ...)
5. Quels sont les effets ou conséquences de ces violences sur votre santé et votre scolarité (Physiques, mentales, psychologiques, etc.) ?
6. Quelles sont les lois en vigueur que vous connaissez sur Les VBG ?
7. Avez-vous une fois dénoncé une violence ?
Si oui comment ? Sinon, pourquoi ?
8. Comment les cas de VBG sont-ils réglés au sein de votre communauté ?
9. Qu'est-ce qui peut être fait pour mettre fin aux violences basées sur le genre dans votre communauté ?

Annexe 3 : Guide d'entretien 06-14 ans

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LA CIBLE 6-14 ANS

1. Quelles sont les types de violences que vous avez rencontrés au sein de la communauté ?
2. Ou sont-elles observées le plus fréquemment (famille, couple, lieux publics, lieu de travail...) ?
3. Qui sont les auteurs de ces violences ? (Parents, enseignants, voisins, étrangers...)
4. Quelles sont les causes ou racines profondes des violences (sociales, culturelles, économiques, ...)
5. Quels sont les effets ou conséquences de ces violences sur votre santé et votre scolarité (Physiques, mentales, psychologiques, etc.) ?

Annexe 4 : Guide d'entretien avec leaders d'opinions

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES LEADERS RELIGIEUX ET D'OPINIONS

1. Quels sont les cas de violences faites à la femme et aux filles que vous rencontrez dans la communauté ?
2. Quels sont les effets de ces violences sur la communauté ?
3. Comment prenez-vous en charge les cas de violences faites à la femme et aux filles ? dans la communauté ?
4. Que pensez-vous des législations en vigueur en matière de violences faites à la femme et aux filles ?
5. Quelles recommandations pourriez-vous formuler pour lutter contre les violences faites à la femme et aux filles ?

Annexe 4 : Guide d'entretien avec les institutions

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS : DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

1. Quels sont les projets et programme de l'Etat dans le cadre de la lutte contre les VBG ?
2. Quels sont les localités que vous couvrez dans ces interventions ? (Région, départements, communes, villages/quartiers)
3. Quelles sont les difficultés majeures que vous avez rencontrées dans la mise en œuvre de vos activités ?
4. Quels sont vos mécanismes de prise en charge des survivants des VBG ?
5. Quels sont les obstacles à l'application des lois sur les VBG ?
6. Quelles recommandations pourriez-vous formuler pour améliorer l'efficacité de la lutte contre les VBG ?

Annexe 4 : Guide d'entretien avec les institutions

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS : IEF

1. Quelles sont les types de violences que vous observez le plus souvent en milieu scolaire ?
 - a) Nombre de cas par types de violences par sexe
 - b) Provenance des cas
2. Quelle suite avez-vous donné à ces cas ?
3. Quels sont les effets de ces violences sur les performances scolaires des survivants ?
4. Comment prenez-vous en charge les survivants ?
5. Qu'est-ce qui peut être fait pour mettre fin aux violences basées sur le genre en milieu scolaire ?

Annexe 4 : Guide d'entretien avec les institutions

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS : ONG/SNU

1. Quels Types d'interventions faites-vous dans le cadre de la lutte contre les VBG ?
2. Quels sont les localités que vous couvrez dans ces interventions ? (Région, départements, communes, villages/quartiers)
3. Quelles sont les difficultés majeures que vous avez rencontrées dans la mise en œuvre de vos activités ?
4. Quels sont les obstacles à l'application des lois sur les VBG ?
5. Quelles recommandations pourriez-vous formuler pour améliorer l'efficacité de la lutte contre les VBG ?

Annexe 4 : Guide d'entretien avec les institutions

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS : POLICE/GENDARMERIE

1. Quels sont les types de violences les plus fréquemment déclarés les 12 derniers mois ?
 - a) Nombre de cas par types de violences par sexe
 - b) Provenance des cas
2. Quelle suite avez-vous donné à ces cas ?
3. Êtes-vous outillés pour la prise en charge des cas de VBG ? (Équipements, formations, local...)
4. Comment prenez-vous en charge les survivants ?
5. Quels sont les obstacles à l'application des lois sur les VBG ?
6. Qu'est-ce qui peut être fait pour mettre fin aux violences basées sur le genre dans votre région ?

Annexe 4 : Guide d'entretien avec les institutions

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS : SANTE

1. Quels sont les cas de violences que vous avez observés chez les patients au cours des 12 derniers mois ?
 - a) Nombre de cas par types de violences par sexe
 - b) Provenance des cas
 - c) Quelle suite avez-vous donné à ces cas ?
2. Quels sont les effets de ces violences sur la santé des survivants ?
3. Comment prenez-vous en charge les survivants ?
4. Qu'est-ce qui peut être fait pour mettre fin aux violences basées sur le genre dans votre région ?

Annexe 4 : Guide d'entretien avec les institutions

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES INSTITUTIONS : TRIBUNAL

1. Quels sont les types de violences les plus fréquemment déclarés ?
 - a) Nombre de cas par types de violences par sexe.
 - b) Provenance des cas.
2. Quelle suite avez-vous donné à ces cas ?
3. Comment prenez-vous en charge les survivants ?
4. Quels sont les obstacles à l'application des lois sur les VBG
5. Qu'est-ce qui peut être fait pour mettre fin aux violences basées sur le genre dans votre région ?

Annexe 5 : Questionnaire ménage

QUESTIONNAIRE MENAGE/ ADULTES

Consentement de l'Enquêté :

« Je m'appelle (Nom enquêteur), je suis là dans le cadre d'une étude sur les violences faites aux femmes et aux filles commanditées par l'ONG FODDE en partenariat avec Xarxa de Consum Solidari. Je souhaiterais m'entretenir avec vous sur certaines questions. Les informations qui seront issues de cet entretien seront strictement confidentielles. Votre participation est volontaire et vous pouvez arrêter l'entretien à tout moment. »

Acceptez-vous de poursuivre cet entretien avec moi ?

/___/ 1. Oui 2. Non

Numéro d'identification du questionnaire

/___/___/___/

A/ IDENTIFICATION/ Localisation de la zone d'enquête

A1. Région :

.....Kolda.....
...../_1_/

A2.Département:

...../_ / _ / 01.Kolda ;
02.Medina yero foula ; 03.Velingara

A3.Commune:

.....
./ _ / _ / _ / (Préciser le nom de la commune)

A4.Village

/Quartier :
./ _ // _ / _ / _ / _ / (Préciser le nom village/quartier)

A5.Date de passage...../_ / _ / |
/ _ / _ / | / _ / _ / _ / _ /

Jour Mois

Année

A6.Nom & Prénom de l'agent enquêteur

...../_ / _ / (Préciser le
nom de l'enquêteur)

Taille du ménage

A7.Nombre de femmes et filles dans le ménage	A8. Nombre hommes dans le ménage	A9.Nombre de femmes de 18ans et plus
/ _ _	/ _ _	/ _ _

Partie I : Caractéristiques socioéconomiques et démographiques

CODE ID	Q 101 Age	Q 102 Sexe	Q 103 Niveau d'instruction	Q 104 Situation matrimoniale	Q 105 Situation principale socioprofessionnelle	Q106 Niveau de revenu annuel	Q 107 Lieu de résidence	Q 108. Religion	Q109 Ethnie
		1. F	1. Aucun 2. Coranique 3. Alphabétisé 4. Primaire 5. Secondaire 6. Supérieur 7. ND	1. Célibataire 2. Monogame 3. Polygame 4. Divorcée 5. Veuve 6. Séparée 7. Autre 8. ND	1. Elève/Étudiant 2. Salariée 3. Commerçante 4. Agriculteur 5. Éleveur 6. Retraité 7. Indépendant 8. Ménagère 9. ND	1. Aucun 2. Inférieur à 50 000 3. De 50 000 à 100 000 4. Supérieur à 100 000	1. Urbain 2. Rural	1. Islam 2. Chrétien 3. Autres (à préciser)	1. Wolof 2. Sérère 3. Djola 4. Fulbé 5. Balante 6. Mancagre 7. Autres à préciser
01	/ /	/ /	/ / / /	/ /	/ /	/ /	/ /	/ /	/ /

Partie II : Typologie/ formes de Violences faites aux femmes et aux filles et la prévalence

Q200. Avez-vous subi des..... ?

<p align="center">Q201</p>	<p align="center">Violences physiques</p>	<p>1. Gifles ou autres coups et blessures / _ /</p> <p>2. Menace avec une arme / _ /</p> <p>3. Menace d'étranglement ou de mort / _ /</p> <p>4. Séquestration / _ /</p> <p>5. Empêchement de rentrer chez soi avec brutalité / _ /</p> <p>6. Autres formes de violences physiques / _ /</p>
<p align="center">Q202</p>	<p align="center">Violences sexuelles</p>	<p>Imposition de rapports sexuels/viols / _ /</p> <p>Inceste / _ /</p> <p>Pédophilie / _ /</p> <p>Avances sexuelles déplaisantes / _ /</p> <p>Attouchements ; / _ /</p> <p>Imposition des images pornographiques / _ /</p> <p>Mutilations génitales féminines / _ /</p> <p>Autres formes de violences sexuelles / _ /</p>

Q204	Violences économiques	Empêchement d'avoir accès aux ressources <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Dépenses des ressources sans accord <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Empêchement de développer une activité <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Autres formes de violences économiques <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
Q205	Violences culturelles	Excision <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Mutilations génitales féminines <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Pratiques de veuvage <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Mariage précoce <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Mariage forcé chez les jeunes filles <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Autres formes de violences culturelles ou religieuses <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>
Q206	Selon vous où se produit ces types de violences..... 1. Couple (à la maison) ; <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Si aucune violence constatée de Q201 a Q205 Passez à la section suivante 2. Famille <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> 3. Lieux publics (rue, champs etc.) <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> 4. Lieu de travail <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/> Lieu de loisir (bars, stade, hôtels, boîte de nuit, Veillées nocturnes. etc.) / <input type="checkbox"/> / <input type="checkbox"/>	

Partie III : Perception des Violences

CODE Répondant	Q300. Avez-vous subi les mutilations génitales féminines ? En d'autres termes l'excision ? 1= Oui ; 2= Non	Q302. A quel Age avez-vous été mariées ?	Q 303. Avez-vous été consentant e du mariage 1= Oui ; 2= Non	Q 304. A quel âge avez-vous contracté votre première grossesse
/ _ 0 / _ 1 /	/ _ /	/ _ / /	/ _ /	/ _ / /

Partie IV : les causes des VBG

<p>CODE Répondant</p>	<p>Les causes socioculturelles</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les stéréotypes de Genre : Femmes et filles considérées comme inférieures aux hommes et aux garçons dans de nombreux contextes femmes perçues comme ayant moins de valeur que les hommes 2. Ignorance de droits protégeant la personne humaine plus précisément les droits des femmes et des filles 3. Infidélité de la femme ou de l'homme 4. La polygamie 5. Jalousie 6.. Impunité 7. La promiscuité dans les maisons 8. Crise morale de la société, manque d'éducation religieuse 9. Autres (à préciser) 	<p>Les causes économiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Manque /Faiblesse des revenus 2. La dépendance économique de la femme à l'égard de l'homme 3. Réussite économique de la femme 4. Pauvreté et ses corollaires 5. Autres à préciser 	<p>Recours/Dénonciation</p> <p>Avez-vous une fois dénoncé une violence ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Oui 2. Non <ol style="list-style-type: none"> 1. Famille 2. Chefs religieux et coutumiers 3. Autorités judiciaires 4. Autres à préciser <p>Si Non pourquoi ?</p>
<p>/_0//_1/</p>	<p>/_//_//_//_//</p>	<p>/_//_//_//_//</p>	<p>/_//_//_//</p>

Partie V : les conséquences des violences

Les conséquences Sanitaire	Grossesses non désirées	/
	Infanticide	/
	Avortement clandestin	/
	Complication à la suite de grossesse et à haut risque	/
	Fistule obstétrical et incontinence urinaire	/
	Infection sexuellement transmissible	/
	Blessures corporelles	/
	Accouchement difficile,	/
	Risque de contamination du VIH et des IST	/
	Stérilité	/
Autres (à préciser)	/	
Les conséquences psychologiques ou émotionnelles	Perte estime de soi	/
	Dépression	/
	Replis sur soi- même	/
	Agressivité, anxiété, état de panique, troubles psychosomatiques et psychiatriques avec comme conséquences : perte de l'appétit, tentatives de suicide, refuge dans l'alcool et les drogues, prostitution, isolement social...	
	Autres	/
Les conséquences familiales	Divorce/Séparation	/
	Dislocation	/
	famille Abandon	/
	famille	/
	Conflit entre famille	
Appauvrissement de la famille	/	
Les conséquences sociales	Banalisation de l'acte de violence	/
	Stigmatisation des victimes	/
	Perturbation éducation des enfants : drogue, délinquance, traumatisme	/
	Infanticide	/
	Peur d'entretenir des rapports sexuels	/
	Déperdition scolaire des enfants	/
	Affections psychiques, mentales	/
	Rejet des enfants incestueux	/
	Risque de reproduire à l'âge adulte les mêmes comportements	/
	Perte de l'emploi	
	Baisse de la productivité	
	Intégration des enfants dans un cycle de violence	
	Fuite dans l'alcool et les drogues	
Risque de grossesse prématurée		

Les conséquences sur le plan économique	Perte de revenus et de bien	/✓
	Appauvrissement	/✓